Nations Unies S/PV.9744

Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9744e séance
Mercredi 9 octobre 2024, à 15 heures
New York

Présidente :	Mme Baeriswyl	(Suisse)
Membres :	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	Mme Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	Mme Persaud
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	Mme Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

24-28808 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente : En entame, je voudrais rappeler que le Conseil de sécurité est un lieu de respect, et je prie tous les intervenants et intervenantes de respecter les normes appropriées en matière de temps, de formulation et de contenu dans leurs remarques. Je rappelle également que le Conseil encourage, en règle générale, tous les participantes et participants, aussi bien membres que non-membres, à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël, de la Mauritanie et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et M^me^ Lisa Doughten, Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Lazzarini.

M. Lazzarini (*parle en anglais*) : À mon grand regret, un an après les attaques odieuses perpétrées contre Israël et le début de la guerre catastrophique à Gaza, rien ne laisse entrevoir la fin des violences brutales qui submergent la région. Cela a été une année de pertes et de souffrances profondes, une année de déshumanisation et de barbarie. Des otages israéliens sont toujours en captivité, ce qui maintient leurs familles dans une détresse profonde et interminable. Gaza est méconnaissable : un océan de décombres, un cimetière pour des dizaines de milliers de personnes, dont beaucoup trop d'enfants. Presque toute la population est déplacée. Les gens sont contraints de fuir sans arrêt, en quête d'une sécurité qui n'existe pas. Les derniers faits survenus dans le nord sont particulièrement alarmants. Des centaines de milliers de personnes sont de nouveau poussées à partir pour le sud, où les conditions de vie sont intolérables. Et une fois de plus, les Gazaouïtes sont au bord d'une famine provoquée par l'homme.

Les enfants de Gaza ne sont pas épargnés. Le nombre de tués, de blessés et d'orphelins parmi eux est effarant. Plus de 650 000 enfants sont déscolarisés, profondément traumatisés et réduits à vivre dans les décombres. Ils ont déjà perdu deux ans d'apprentissage. Les Palestiniens connaissent bien la perte. Toutefois, c'est la première fois qu'ils sont privés d'une éducation qui a toujours fait leur fierté. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre une génération entière et de semer les germes de la haine et de l'extrémisme. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a donc repris certaines activités d'enseignement, en plus de ses opérations destinées à sauver des vies. Chaque jour, nous fournissons des services psychosociaux à des milliers d'enfants. Nous nous appuyons sur ces activités pour leur apprendre à lire, à écrire et à faire des calculs simples. Faire en sorte que les enfants reprennent leurs activités d'apprentissage doit être une priorité collective et immédiate.

L'UNRWA joue également un rôle capital dans une campagne de vaccination d'urgence contre la polio, qui est de retour à Gaza 25 ans après avoir été éradiquée. En coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF, l'Office a vacciné plus d'un demi-million d'enfants durant les courtes pauses dans les activités militaires. La deuxième phase de la campagne est prévue pour la mi-octobre. Nous espérons qu'elle sera aussi un succès. Pour cela, nous avons besoin d'une volonté politique suffisante.

Au-delà de Gaza, la Cisjordanie est en proie à des violences qui s'aggravent. Près de 700 personnes ont été tuées au cours de l'année écoulée, parmi lesquelles plus de 160 enfants. La vie civile est de plus en plus militarisée, et les activités de peuplement s'étendent sans retenue. Les forces de sécurité israéliennes détruisent régulièrement des infrastructures publiques dans le cadre de leurs opérations militaires, infligeant par là un châtiment collectif aux Palestiniens.

Le Liban est la dernière victime en date de l'élargissement du conflit. Les civils paient un lourd tribut. Les frappes aériennes effectuées par les forces israéliennes tuent et blessent des milliers de personnes et en déplacent des centaines de milliers, tandis que le Hezbollah continue de tirer des roquettes en direction d'Israël. L'UNRWA a ouvert 11 abris au Liban, qui accueillent plus de 4 500 déplacés libanais, palestiniens et syriens. Les services de l'Office n'ont jamais été aussi nécessaires à Gaza, en Cisjordanie occupée et au Liban, et nous n'avons jamais subi d'attaques plus féroces.

Le mépris flagrant du droit international humanitaire et l'effondrement presque total de l'ordre civil entravent gravement l'action humanitaire à Gaza. Gaza est l'endroit le plus dangereux du monde pour les travailleurs humanitaires. Deux cent six membres du personnel de l'UNRWA ont été tués en l'espace de 12 mois. Les locaux des Nations Unies, dont les deux tiers des bâtiments de l'UNRWA, ont été endommagés ou détruits. Nos locaux ont également été utilisés à des fins militaires par des groupes armés palestiniens, y compris le Hamas, et par les forces de sécurité israéliennes. Les convois d'aide humanitaire sont pillés par des bandes armées et leur mouvement est entravé par des soldats israéliens qui défient leur propre chaîne de commandement. Sans un cessez-le-feu durable, sans la libération immédiate et inconditionnelle des otages et sans un accès humanitaire sans entrave, l'opération d'aide s'effondrera, plongeant 2 millions de personnes dans le chaos.

Dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, l'espace opérationnel de l'Office se rétrécit. De hauts responsables israéliens ont décrit la destruction de l'UNRWA comme un objectif de guerre. La législation visant à mettre fin à nos opérations est sur le point d'être adoptée par la Knesset israélienne. Elle vise à interdire la présence et les opérations de l'UNRWA sur le territoire d'Israël, abolissant ainsi ses privilèges et immunités, en violation du droit international. Si les projets de loi sont adoptés, les conséquences en seront graves.

Sur le plan opérationnel, l'ensemble de la réponse humanitaire à Gaza, qui repose sur l'infrastructure de l'UNRWA, pourrait se désintégrer. La coordination avec Israël cesserait, ce qui perturberait encore davantage la fourniture d'abris, de vivres et de soins de santé aux personnes qui en ont désespérément besoin à l'approche de l'hiver. Plus de 650 000 enfants perdraient tout espoir de reprendre leurs études, et une génération entière serait sacrifiée. En Cisjordanie, l'enseignement, les soins de santé primaires et l'aide d'urgence assurés à des centaines de milliers de réfugiés palestiniens seraient interrompus.

Sur le plan juridique, la législation de la Knesset viole les obligations qui incombent à Israël en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international. Elle fait fi de la volonté de la communauté internationale exprimée dans la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale sur l'UNRWA, et aggrave les violations reconnues par la Cour internationale de Justice.

Sur le plan politique, la législation anti-UNRWA, qui fait partie d'une campagne plus large visant à démanteler l'Office, cherche à déchoir les Palestiniens de leur statut de réfugié et à modifier unilatéralement les paramètres d'une solution politique future.

Ces attaques établissent un grave précédent pour d'autres situations de conflit dans lesquelles les gouvernements pourraient vouloir éliminer une présence gênante des Nations Unies. Elles ne visent pas seulement l'UNRWA, mais toute personne ou entité appelant au respect du droit international et à une solution politique pacifique. Ne pas s'opposer aux tentatives visant à intimider et à affaiblir les Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé finira par compromettre l'action humanitaire et la défense des droits de l'homme dans le monde entier.

Le Conseil doit décider jusqu'à quelle mesure il tolèrera des actes qui s'attaquent de plein fouet au multilatéralisme et compromettent la paix et la sécurité internationales. Le climat d'impunité qui règne ne se dissipera pas sans une action décisive. Nous pouvons faire respecter la Charte des Nations Unies et appliquer le droit international, y compris les Conventions de Genève et les décisions des tribunaux internationaux, sans exception, ou alors admettre que l'ordre international fondé sur des règles de l'après-Seconde Guerre mondiale est révolu. La dévastation de l'année écoulée doit nous empêcher de créer de nouvelles normes de guerre dangereuses et de revenir sur notre engagement vieux de plusieurs décennies envers les réfugiés palestiniens.

L'UNRWA fait partie intégrante de l'ONU, qui est le point d'ancrage du système multilatéral. J'exhorte les membres du Conseil à protéger cet organisme des Nations Unies contre les efforts visant à mettre fin à son mandat de manière arbitraire et prématurée en l'absence de la solution politique promise de longue date.

La Présidente : Je remercie M. Lazzarini pour exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Doughten.

M^me^ Doughten (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de l'occasion qu'ils me donnent de leur faire le point de la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie.

L'année écoulée a été marquée par des souffrances inimaginables. Cela fait un an que le Hamas et d'autres groupes armés ont perpétré l'horrible attaque contre Israël. Et des roquettes continuent d'être tirées sans discernement sur Israël. Nous avons rarement été témoins, au cours de l'histoire récente, de souffrances et de destructions de l'étendue, de l'ampleur et de la portée de celles que nous voyons à Gaza.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil a été informé à plusieurs reprises, au moins une fois par mois en moyenne, de l'horreur qui se déroule à Gaza. Une fois de plus, nous nous trouvons à un moment critique. Malheureusement, beaucoup de ce que je vais dire est semblable à ce que nous avons décrit il y a un mois (voir S/PV.9717). La souffrance généralisée persiste tandis que la situation humanitaire s'aggrave. Les récents ordres d'évacuation émis par les autorités israéliennes pour de vastes zones du nord de Gaza, de même que l'intensification des opérations terrestres, risquent d'entraîner davantage de morts, de destructions et un nouveau déplacement massif de civils. Une fois de plus, le chaos le plus total est en train de s'installer sous les yeux du monde.

Avant d'aborder la situation, nous nous déclarons profondément préoccupés par la législation en préparation visant à mettre fin aux activités de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cela serait désastreux pour la fourniture de l'aide et des services essentiels à des millions de Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie. La quasi-totalité des plus de 2 millions d'habitants de Gaza reçoit une aide ou des services de l'UNRWA, de même que près d'un million de réfugiés palestiniens en Cisjordanie. Si elle était adoptée, cette législation serait diamétralement opposée à la Charte des Nations Unies et violerait les obligations imposées à Israël par le droit international.

Au cours de l'année écoulée, les ordres de déplacement émis sans relâche par Israël ont touché près de 84 % du territoire de Gaza. Environ 90 % de la population de Gaza est déplacée à l'intérieur de la bande. Des centaines de milliers de personnes sont poussées à se déplacer vers le sud, à Al-Mawasi, mais le sud de la bande de Gaza ne peut pas accueillir plus de monde. À Al-Mawasi, où les civils ont été encouragés à se rendre, 12 Palestiniens auraient été tués et au moins 26 autres blessés lorsque deux tentes ont été frappées dans le camp, le 1^er^ octobre.

Les ordres d'évacuation sont censés protéger les civils, mais c'est exactement le contraire qui se produit. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, il n'y a pas d'endroit sûr à Gaza. Trois des 10 hôpitaux partiellement fonctionnels dans le nord ont reçu l'ordre d'évacuer tous les patients sans que des structures d'accueil de remplacement aient été proposées. Il nous est impossible d'acheminer du carburant vers d'autres hôpitaux du nord. Il n'y a pas d'électricité depuis octobre de l'année dernière. Sans électricité ni carburant pour les générateurs, tout est fermé : les installations médicales, les services d'alimentation en eau et d'assainissement et d'autres services essentiels. Et les boulangeries ferment, aggravant l'insécurité alimentaire déjà élevée.

Le conflit persistant, les civils doivent disposer des éléments essentiels à leur survie. Ils doivent être autorisés à chercher une protection. Les personnes déplacées doivent se voir garantir le droit au retour librement consenti.

De graves entraves à l'entrée des articles à caractère commercial essentiels et à l'accès de l'aide humanitaire persistent. Par exemple, en septembre, les travailleurs humanitaires ont passé 212 heures au total, soit près de neuf jours d'attente, avant de recevoir le feu vert des autorités israéliennes pour entreprendre des missions de sauvetage. La semaine dernière, il n'y a pas eu de mouvements humanitaires vers le nord, tandis que les deux points de passage terrestres ont été fermés aux fournitures entrant à Zikim et Erez. Le nord de la bande de Gaza est isolé de tout, ce qui met en péril la deuxième phase de la campagne de vaccination contre la polio, prévue pour la mi-octobre. En outre, les articles à caractère commercial essentiels entrant dans la bande de Gaza ont considérablement diminué la semaine dernière.

Ces derniers jours, ce sont en moyenne 50 camions de marchandises qui entrent chaque jour, soit des quantités qui sont loin de répondre aux besoins. L'aide humanitaire ne peut se substituer à l'entrée des articles à caractère commercial, et vice-versa. Les travailleurs humanitaires ne peuvent acheminer qu'une infime partie de l'aide humanitaire à travers les points de contrôle israéliens. Ces restrictions mettent des vies en danger. Les gens sont traumatisés, affamés, et creusent à mains nues dans les décombres pour retrouver leurs proches. Ils sont de plus en plus frustrés par l'incapacité de la communauté internationale à mettre fin aux hostilités. Et, à mesure que la situation s'aggrave, la colère est de plus en plus dirigée contre les travailleurs humanitaires.

En raison d'un accès humanitaire insuffisant, l'insécurité alimentaire et les maladies se propagent rapidement. La grave pénurie d'abris risque d'aggraver les conditions sanitaires et de porter atteinte à la dignité des populations vulnérables, ce qui pourrait mettre leur vie en danger au cours du prochain hiver.

Les partenaires humanitaires signalent que les femmes et les enfants sont durement touchés par le traumatisme de cette guerre. Selon l'UNRWA, chaque jour, dix enfants perdent une jambe ou les deux. Gaza abrite la plus grande cohorte d'enfants amputés de l'histoire moderne. Les femmes ont trois fois plus de risques de faire une fausse couche et trois fois plus de risques de mourir pendant l'accouchement. Pourtant, les humanitaires ne baissent pas les bras.

Nous restons également très préoccupés par l'aggravation de la situation en Cisjordanie. Au cours de l'année écoulée, les opérations militaires israéliennes, ainsi que la violence endémique des colons et les démolitions de maisons, ont entraîné une forte augmentation du nombre de morts, des destructions massives et des déplacements forcés.

La semaine dernière, le 4 octobre, 18 Palestiniens, dont des femmes et des enfants, ont été tués lors d'une frappe aérienne sur un immeuble résidentiel du camp de réfugiés de Toulkarm, l'incident le plus meurtrier impliquant les forces israéliennes en Cisjordanie depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à répertorier systématiquement les victimes en 2005.

En Cisjordanie, le recours à la force meurtrière doit être conforme au droit international des droits de l'homme et aux normes régissant l'application de la loi. Les tactiques généralement utilisées pendant les hostilités dans les conflits armés ne sont pas conformes à ces normes et font craindre un emploi excessif de la force. Nous demandons instamment que le droit international soit pleinement respecté et que les décisions de la Cour internationale de Justice soient appliquées. Une influence maximale doit être exercée pour alléger les souffrances des civils dans le Territoire palestinien occupé.

Nous ne pouvons pas prétendre ignorer ce qui se passe, et nous ne pouvons pas non plus nous permettre de détourner le regard. C'est pourquoi nous appelons à nouveau le Conseil de sécurité et les États Membres à agir, notamment à veiller au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en exerçant les pressions nécessaires et en coopérant pour que les auteurs de crimes internationaux soient tenus responsables de leurs actes, à s'assurer que tous les otages soient libérés, et à faire en sorte que les civils soient protégés et que leurs besoins essentiels pour survivre soient satisfaits, où qu'ils se trouvent, qu'ils puissent ou non être évacués. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les opérations humanitaires soient protégées et facilitées, notamment conformément aux mesures conservatoires rendues par la Cour internationale de Justice, pour tous les civils qui en ont besoin.

Des efforts diplomatiques urgents sont nécessaires pour désamorcer la situation dans le Territoire palestinien occupé et éviter que la région ne sombre dans un bain de sang. Les États Membres doivent prendre des mesures pour obtenir un cessez-le-feu immédiat à Gaza et ouvrir la voie à une paix durable. Ces atrocités doivent cesser.

La Présidente : Je remercie M^me^ Doughten pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma gratitude à la présidence suisse pour avoir organisé rapidement cette séance à la demande de la Slovénie et de mon propre pays, l'Algérie. Je remercie également M. Philippe Lazzarini et M^me^ Lisa Doughten pour leurs exposés, qui mettent en lumière les effets terrifiants d'une machine de guerre israélienne impitoyable qui n'a épargné personne à Gaza et qui étend maintenant sa brutalité au Liban.

Les massacres et les tueries sont, tragiquement, devenus une réalité quotidienne à Gaza, et ils se poursuivent sans relâche. À Gaza, plus de 42 000 personnes ont été tuées – dont 60 % de femmes et d'enfants – et près de 100 000 personnes ont été blessées, certaines d'entre elles étant désormais handicapées pour le reste de leur vie. Il est choquant de constater que 6 % de la population de Gaza a été tuée ou blessée au cours de la seule année écoulée. À Gaza, l'armée israélienne a anéanti 900 familles, les effaçant entièrement du registre civil. À Gaza, au moins 17 000 enfants sont non accompagnés, totalement séparés de leurs parents. Ils représentent près de 1 % des 2 millions de personnes déplacées, soit la quasi-totalité de la population de Gaza.

À Gaza, 60 % des bâtiments et des infrastructures ont été détruits. Les villes de Gaza ressemblent désormais à des villes fantômes dans des scènes apocalyptiques qui sont horriblement réelles. Il ne s'agit pas d'une opération militaire contre des factions militaires palestiniennes ou

des terroristes palestiniens, mais d'une guerre contre le peuple palestinien lui-même.

Et en Cisjordanie, où les activités de colonisation illégales se poursuivent et où l'annexion de terres palestiniennes est sans précédent, la situation n'est pas meilleure L'année dernière a également été la plus meurtrière en Cisjordanie depuis la deuxième intifada, qui est survenue au début du siècle. L'objectif de la puissance occupante israélienne est clair : pousser les Palestiniens hors de leur patrie, conformément au sinistre objectif de ne plus avoir de Palestiniens à l'ouest du Jourdain.

Hier, l'armée israélienne a menacé de faire sortir de force les patients, les personnes déplacées et le personnel médical de l'hôpital Kamal Adwan, de l'hôpital Awda et de l'hôpital indonésien dans le nord de Gaza. Cela s'inscrit dans le contexte de la campagne militaire brutale qu'Israël mène contre le peuple palestinien dans le nord de la bande de Gaza. Il s'agit là d'une violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire, et d'une tentative criminelle de mettre en œuvre les plans de déplacement poursuivis par les autorités d'occupation. Est-ce ainsi que le droit international humanitaire traite les patients et le personnel médical ? Est-ce là la protection offerte par les Conventions de Genève ?

Plus la communauté internationale fermera les yeux et restera silencieuse face à ces crimes, plus la tyrannie et l'arrogance d'Israël se renforceront. Le silence est devenu plus qu'une simple complicité ; il s'agit maintenant d'une participation active à ces crimes.

Face à cette barbarie, nous devons admettre qu'il s'agit d'un aperçu de l'avenir, d'un monde futur dépourvu de moralité, d'humanité et de normes internationales. Comme nous, le Conseil de sécurité, n'avons pas réussi à demander des comptes à l'occupant israélien, celui-ci s'est enhardi, se croyant au-dessus des lois. Celles et ceux qui aujourd'hui se taisent ou tentent de justifier ce qui s'est passé ne pourront pas prétendre défendre l'état de droit demain, car il n'y aura plus de loi, si ce n'est la loi de la jungle.

En dépit de ces immenses souffrances, la Puissance occupante ne se contente pas de la dévastation immédiate des terres palestiniennes. Elle cherche à tuer lentement les Palestiniens de Gaza, par la famine et l'inanition. Elle a renforcé le blocus, limitant l'aide humanitaire. En septembre, selon les chiffres de l'ONU, seuls 52 camions entraient à Gaza par jour, contre plus de 500 avant le mois d'octobre 2023. Il s'agit du taux le plus bas depuis novembre 2023. Pendant ce temps, 96 % de la population de Gaza est confrontée à une insécurité alimentaire aiguë d'un niveau critique ou pire. Il s'agit là d'un acte délibéré. Le succès de la campagne de vaccination contre la poliomyélite menée à Gaza démontre que, lorsque la Puissance occupante se mobilise, l'intensification des efforts humanitaires devient possible.

Le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation s'appelle M. Michael Fakhri. Dans son dernier rapport en date (A/79/171), il a expliqué en détail comment Israël a utilisé la famine comme arme dans le cadre de sa campagne génocidaire contre le peuple palestinien. Les résolutions du Conseil de sécurité interdisent clairement l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Il s'agit d'un crime de guerre et le Conseil doit agir de manière décisive pour préserver ce qui reste de sa crédibilité. Il est temps d'imposer un cessez-le-feu à Gaza.

Dans cette catastrophe, l'occupant n'a pas épargné le personnel humanitaire : 222 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été tués et les deux tiers des locaux de l'UNRWA ont été endommagés ou détruits. En outre, l'occupant a présenté des projets de loi visant à mettre fin aux activités de l'UNRWA. L'UNRWA est le témoin de l'échec de la communauté internationale à faire respecter les droits des Palestiniens et l'épine dorsale de l'action humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza. Depuis des années, les autorités israéliennes affichent clairement leur volonté et leur désir de démanteler l'UNRWA, symbole des réfugiés palestiniens et de leurs droits inaliénables. Nous rappelons que les droits des réfugiés palestiniens sont imprescriptibles et garantis par le droit international, qui ne peut être adapté aux intérêts de l'occupant. Le sort des réfugiés doit être, et sera, décidé par les réfugiés eux-mêmes, et non par la Puissance occupante.

Pour terminer, la force militaire n'apportera ni la sécurité ni la stabilité. L'occupation ne durera pas. La sécurité au Moyen-Orient ne peut devenir une réalité qu'en concrétisant les droits du peuple palestinien et en mettant fin à l'occupation des terres arabes. Le Conseil de sécurité doit s'efforcer de faire de cet objectif une réalité. Si nous n'agissons pas maintenant, le Moyen-Orient sera plongé dans une guerre sans précédent.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier le Commissaire général Lazzarini et la Directrice Doughten de leurs exposés, qui donnent toujours à réfléchir, comme nous pouvions nous y attendre.

Il y a un an, au réveil, nous avons appris des nouvelles choquantes en provenance d'Israël. Ces événements nous ont laissés perplexes et il nous a fallu des jours pour les comprendre. Je saisis cette occasion pour renouveler ma condamnation ferme des attaques terroristes perpétrées le 7 octobre 2023 et de la prise d'otages. La Slovénie est scandalisée par les actes terroristes commis ce jour-là par le Hamas. Nos pensées vont aux otages et à leurs familles chaque jour de l'année écoulée. Aujourd'hui, nous ressentons encore plus leur douleur. Ce qui s'est passé à Gaza dans les jours, les semaines et les mois qui ont suivi ces événements est tout aussi choquant. Nous ne comprenons pas comment la réponse israélienne à une attaque terroriste peut aboutir au meurtre aveugle et collatéral de plus de 40 000 civils, dont la plupart étaient des femmes et des enfants. Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit réagir différemment face à de telles atrocités.

Au cours des derniers mois, le Conseil de sécurité a consacré d'innombrables heures à des séances d'information, à des évaluations de la situation et à des débats sur les solutions possibles. Nos appels au respect du droit international, fondement de l'ordre international, et de nos résolutions restent lettre morte. Les habitants de Gaza sont privés de maisons, d'hôpitaux, d'écoles et d'autres infrastructures critiques. Ils sont confrontés à des ordres d'évacuation répétés, sans possibilité de trouver des abris sûrs. L'accès à une aide humanitaire vitale leur est refusé. Les défis liés à l'espace humanitaire à Gaza sont si complexes que, même après une année de guerre, il est impossible de les résumer de manière exhaustive. Les travailleurs humanitaires réclament une action plus décisive de la part du Conseil. Ils affirment que seul un cessez-le-feu permettra aux organisations humanitaires d'apporter une réponse appropriée à la tragédie de Gaza. Et nous partageons cet avis. Je pense que le Conseil aussi. Nous devons continuer à appeler à la satisfaction de notre demande de cessez-le-feu et prendre des mesures en ce sens. Toutefois, tout en exigeant le respect de nos résolutions, il nous incombe toujours la responsabilité de soulager les souffrances des civils à Gaza.

Nous savons que la situation humanitaire dramatique des Palestiniens ne va pas se résorber comme par magie, même après l'instauration d'un cessez-le-feu. Un cessez-le-feu ne lèvera pas automatiquement les obstacles à l'accès humanitaire. Gaza ne sera pas sûre tant que l'ordre public n'aura pas été rétabli. Le territoire de Gaza est jonché de bombes non explosées, qui mettent en danger les civils, en particulier les enfants. La reconstruction prendra des décennies. L'absence de perspectives de relèvement socioéconomique est un terreau très fertile pour la haine, la division et l'extrémisme. Nous l'avons constaté à maintes reprises par le passé. Nous devons approfondir nos réflexions sur les changements à effectuer pour permettre aux peuples de la région de vivre enfin dans la paix et la sécurité.

Les attaques contre l'ONU sont inacceptables. Ce sont les États Membres qui ont créé l'ONU, et c'est précisément l'ONU qui a protégé ce qui restait d'humanité à Gaza. Elle œuvre en notre nom et porte le poids de nos échecs. Les attaques contre l'ONU sont sans précédent. Sur le terrain, des personnes, des biens et des locaux identifiés clairement comme appartenant à l'ONU sont attaqués. Les tentatives de démantèlement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui apporte un soutien indispensable aux réfugiés palestiniens, sont tout aussi alarmantes. Nous restons fidèles aux engagements communs sur l'UNRWA, qui sont appuyés par 123 États Membres de l'ONU, y compris l'ensemble des membres du Conseil. Il est clair que le rôle et le mandat de l'UNRWA doivent être protégés. L'UNRWA est une bouée de sauvetage pour les Palestiniens de Gaza. Sans elle, pour reprendre les mots du Commissaire général, c'est toute l'action humanitaire qui risque de s'effondrer. Les attaques contre le Secrétaire général sont inacceptables. En tant qu'État Membre de l'Organisation et conformément à la Charte des Nations Unies, la Slovénie soutient l'action qui est menée sous la direction du Secrétaire général.

Enfin, la situation à Gaza est devenue une menace contre la paix et la sécurité internationales. Il ne s'agit plus d'une hypothèse ou d'un risque. C'est une réalité. C'est un fait. Les conflits se répandent comme une traînée de poudre dans toute la région du Moyen-Orient ; une traînée de poudre que nous devons arrêter. Ce n'est pas en multipliant les guerres que l'on apportera la paix et la sécurité. Ce n'est pas en multipliant les guerres que l'on ramènera les otages israéliens dans leurs familles. Il est temps d'arrêter les guerres, de ramener les otages chez eux et de mettre fin aux souffrances des civils au Moyen-Orient. Nous appelons à un cessez-le-feu régional immédiat et total, et exhortons toutes les parties à reprendre le chemin de la diplomatie.

Le monde ne peut pas oublier Gaza. Le Conseil ne peut pas oublier Gaza. Et, avant tout, nous ne pouvons pas oublier que c'est à nous qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^me^ Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Commissaire général Lazzarini et la Directrice Doughten de leurs exposés.

Je tiens également à prendre un instant pour saluer la nomination de Tom Fletcher en tant que nouveau Coordonnateur des secours d'urgence, et souligner à quel point il importe que nous travaillions tous en étroite collaboration avec lui.

Voilà un an ce lundi que le Hamas a perpétré un effroyable attentat terroriste en Israël, tuant 1 200 innocents, prenant 200 personnes en otage, laissant leurs familles accrochées à l'espoir et déclenchant cette situation épouvantable. Voilà un an que le Hamas a déchaîné un conflit qui, malgré nos efforts diplomatiques considérables, continue d'infliger des souffrances et des peines immenses aux civils palestiniens de Gaza et de déstabiliser la région.

Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées dans un conflit qu'elles n'ont pas déclenché et qu'elles ne peuvent pas arrêter. Les civils ont été déplacés à maintes reprises par les combats. Les parents ne savent pas où ils pourront se procurer leur prochain repas ni s'ils pourront coucher leur bébé dans un endroit sûr. Il y a des enfants dont les premiers souvenirs, et même les seuls, sont les sons et les images de la guerre, et qui sont orphelins, blessés et traumatisés. Et il y a des otages qui luttent toujours pour survivre dans les tunnels sordides et obscurs du Hamas.

Il est plus que temps de conclure un accord sur les otages et le cessez-le-feu, conformément à la résolution 2735 (2024), afin de ramener les otages chez eux, de permettre une augmentation de l'aide humanitaire, d'assurer la sécurité d'Israël dans cette guerre et d'avancer vers une solution des deux États. Mais tout en faisant pression pour parvenir à cet accord, nous devons également continuer à œuvrer pour atténuer la crise humanitaire qui se déroule sous nos yeux. Car, soyons clairs : la situation est catastrophique, et elle se détériorera encore si des mesures supplémentaires ne sont pas prises. En effet, toutes les parties doivent s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la résolution 2720 (2023). L'acheminement de l'aide humanitaire aux civils palestiniens par plusieurs points de passage frontaliers est désespérément nécessaire et doit être autorisé. À cette fin, nous nous félicitons de l'extension par le Conseil du mandat de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, M^me^ Kaag. Cela nous permettra de disposer d'informations exactes et transparentes, y compris sur les obstacles à l'acheminement de l'aide.

Comme l'a indiqué la Coordonnatrice de haut niveau Kaag il y a une semaine à peine, le personnel humanitaire des Nations Unies continue de sauver des vies. Grâce à leurs efforts, nous avons constaté certains progrès, notamment avec la campagne de vaccination contre la poliomyélite menée par l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cette campagne est un exemple typique de ce que l'ONU peut accomplir lorsqu'elle dispose de partenaires volontaires sur le terrain. Il est nécessaire et attendu d'étendre ce niveau de coordination à d'autres efforts humanitaires urgents, y compris les efforts destinés à fournir aux civils palestiniens déplacés la nourriture, l'eau et les ressources dont ils ont besoin pour faire face à l'hiver qui s'annonce.

Les États-Unis sont préoccupés par la situation dans le nord de Gaza, notamment par l'annonce faite par Israël d'un nouvel ordre d'évacuation de plusieurs communautés. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les civils palestiniens n'ont aucun endroit sûr où aller. Des rapports bouleversants font déjà état des conditions sordides qui règnent dans la zone humanitaire du sud et du centre de Gaza, où plus de 1,5 million de civils déplacés ont cherché refuge. Ces conditions catastrophiques ont été prédites il y a des mois, mais rien n'a encore été fait pour y remédier. Cela doit changer. Et nous engageons maintenant Israël à prendre des mesures urgentes en ce sens. Je répète que les États-Unis attendent que les civils palestiniens, y compris ceux qui ont été évacués du nord, soient autorisés à retourner dans leurs communautés et à reconstruire. Conformément à la résolution 2735 (2024), il ne doit y avoir aucun changement démographique ou territorial dans la bande de Gaza, y compris tout acte visant à réduire le territoire de Gaza.

Nous sommes également préoccupés par les récentes mesures prises par le Gouvernement israélien pour limiter la livraison de marchandises à Gaza. Combinées aux nouvelles restrictions bureaucratiques imposées aux produits humanitaires en provenance de Jordanie et à la fermeture de la plupart des points de passage au cours des dernières semaines, ces mesures ne feront qu'aggraver les souffrances à Gaza. Nous devons réduire les obstacles à l'acheminement de l'aide, et non les multiplier.

Dans le même esprit, nous suivons avec une profonde inquiétude la proposition législative israélienne

qui pourrait modifier le statut juridique de l'UNRWA, en entravant sa capacité à communiquer avec les responsables israéliens et en supprimant les privilèges et immunités accordés aux entités et au personnel des Nations Unies dans le monde entier. Cette proposition législative reflète le profond manque de confiance entre Israël et l'UNRWA. Israël a allégué, ce qui a parfois été confirmé par l'ONU, qu'un petit pourcentage d'employés de l'UNRWA avait des liens avec le Hamas et d'autres groupes terroristes. Israël a également fait part de ses inquiétudes quant à l'utilisation à mauvais escient des installations de l'UNRWA par le Hamas, et les États-Unis partagent ces inquiétudes. Pour autant, nous savons que le personnel des Nations Unies, y compris celui de l'UNRWA, joue un rôle crucial dans l'action humanitaire menée à Gaza et qu'il est exposé à d'énormes dangers dans l'exercice de ses fonctions. Par conséquent, Israël doit communiquer à l'UNRWA des informations supplémentaires sur ces allégations, et l'UNRWA doit mettre en place un processus pour remédier à ces préoccupations de façon sérieuse et urgente et avancer plus rapidement sur les réformes très nécessaires qui sont décrites dans le rapport Colonna. En termes simples, nul n'a intérêt à ce que des doutes persistent quant à la neutralité des agents de l'Office.

Les difficultés que nous rencontrons dans l'application de la résolution 2720 (2023) et d'autres résolutions humanitaires connexes reflètent une réalité simple : les séances et résolutions du Conseil de sécurité ne sauraient à elles seules mettre fin aux souffrances. Toutefois, le Conseil peut et doit continuer d'appuyer les efforts déployés sur le terrain par les organismes des Nations Unies et les autres organisations humanitaires. Et nous pouvons et devons continuer de faire pression sur le Hamas pour qu'il accepte l'accord proposé. Telle doit être notre mission.

M^me^ Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Commissaire général Lazzarini et la Directrice Doughten des informations qu'ils nous ont communiquées.

Un an après le début de la guerre menée par Israël contre Gaza, la situation humanitaire atteint des sommets d'illégalité, d'immoralité et d'indécence. Au milieu d'un océan de décombres, 2 millions de personnes luttent pour leur survie. Gaza est l'endroit le plus dangereux qui soit, à la fois pour les travailleurs humanitaires et pour les enfants. L'enclave grouille à présent de blessés, de malades et d'affamés, sans compter les déplacés. Le Conseil n'a jamais eu crise plus urgente à régler que la guerre à Gaza.

Quand le monde a appris que le Hamas avait perpétré une attaque brutale contre Israël le 7 octobre 2023, les condamnations n'ont pas tardé, à raison. Le Guyana maintient que rien ne saurait justifier les horreurs que la population israélienne a dû endurer ce jour-là, et nous renouvellons notre ferme condamnation de l'attaque du 7 octobre contre Israël. Nous condamnons l'infiltration du territoire souverain d'Israël et le fait d'avoir tué et blessé des innocents et pris des otages. Le Guyana réitère en outre son appel à la libération de tous les otages et à l'application du principe de responsabilité pour tous les crimes commis le 7 octobre.

La réponse d'Israël à l'attaque du 7 octobre a stupéfait le monde par sa brutalité et son mépris absolu de tous les principes du droit international, y compris le droit international humanitaire. Elle continue de se caractériser par le bombardement d'hôpitaux, d'écoles, d'abris, d'habitations et d'autres infrastructures civiles. Elle se caractérise par des ordres d'évacuation incessants à l'attention des civils, qui sont ensuite bombardés pendant qu'ils se déplacent, bombardés alors qu'ils se trouvent dans des abris et bombardés même s'ils choisissent de ne pas bouger. Les travailleurs humanitaires et le membres du personnel des Nations Unies opèrent au péril de leur vie, étant donné qu'ils ne bénéficient pas de la couverture vitale de mécanismes de déconfliction et de coordination efficaces.

Le Guyana réitère sa condamnation des actes illégaux qui continuent d'être perpétrés en Palestine. Nous condamnons la poursuite des violations du droit international, de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité et des ordonnances de la Cour internationale de Justice. Nous appelons Israël et toutes les autres parties belligérantes à respecter l'état de droit et à faire primer la protection des civils.

Alors que nous envisageons les perspectives à long terme pour la population de Gaza compte tenu de la guerre, nous devons affronter des réalités extrêmement perturbantes. Par exemple, la guerre fera reculer de jusqu'à cinq ans l'éducation des enfants et des jeunes et a déjà créé une génération de jeunes Palestiniens traumatisés pour toujours. On ne saurait trop insister sur les conséquences de ce recul en termes de développement, et nous ne devons pas sous-estimer les problèmes que posera le traumatisme dû à la guerre. Je ne parle même pas de la tâche herculéenne de reconstruction et des immenses ressources qu'il faudra mobiliser à cette fin.

La question de la justice doit aussi nous préoccuper. Selon nous, la justice implique à la fois l'application

du principe de responsabilité et la réparation. Pour être complète, elle doit aller au-delà du 7 octobre 2023, et remonter jusqu'en mai 1948. Il s'agit de prendre en compte les millions de Palestiniens et leurs générations d'enfants qui ont été progressivement chassés de leurs terres, et qui pour beaucoup sont nés réfugiés, et morts réfugiés aussi, pour bon nombre d'entre eux. La justice exige que ces torts soient non seulement reconnus, mais également réparés, et que les Palestiniens récupèrent ce qui leur appartient de droit. Il ne doit pas y avoir le moindre compromis sur ce point.

La question de la légitimité de l'ONU doit nous préoccuper de même. La guerre met au jour l'impunité ahurissante dont jouit Israël, dont les actions battent en brèche les principes cardinaux de l'Organisation. Le Conseil et l'Assemblée générale ont subi toutes sortes d'humiliations cuisantes au cours de l'année écoulée. Et à présent, nous voyons la Knesset israélienne qui se prépare à ranger l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) parmi les organisations terroristes. La colonne vertébrale des opérations humanitaires à Gaza continue d'opérer avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. L'ONU et toutes les nations éprises de paix et animées d'un sens moral ne doivent pas laisser Israël interrompre les activités de l'UNRWA et, partant, le soutien vital que l'Office apporte à des millions de Palestiniens. Nous devons agir maintenant pour préserver les buts et principes de l'Organisation.

L'histoire du conflit israélo-palestinien nous enseigne que les graines semées dans le sang ne font pas pousser la paix ni la sécurité. Au contraire, elles produisent les mauvaises herbes de la peur, de la tourmente, du chaos, de l'insécurité et de l'injustice, et créent un climat d'angoisse permanente, car on ne sait pas quand la prochaine balle, bombe, roquette ou pierre sera utilisée pour perpétuer le cycle de la violence. Israël doit s'engager sur la seule voie qui peut vraiment mener à la paix : le dialogue en vue de la solution des deux États. Agir autrement n'est qu'injustice pour ses propres citoyens qui vivent dans l'ombre de la guerre et dans un sentiment de sécurité pour le moins précaire.

Qu'il me soit permis de lancer trois appels importants.

Premièrement, le Conseil doit agir pour inverser la tendance sur le terrain. Nous ne pouvons pas nous soustraire à notre responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et espérer que d'autres l'assumeront à notre place. Il nous faut être unis pour faire cesser la souffrance subie par tout le Moyen-Orient dans une guerre qui engloutit les enfants de Palestine. Le Guyana demande donc une fois de plus un cessez-le-feu, et il est prêt à travailler avec le Conseil en ce sens.

Deuxièmement, la situation humanitaire, purement anthropique, choque la conscience humaine. Les civils de Gaza ont désespérément besoin que nous intervenions, et pas seulement par nos résolutions ou nos déclarations à la presse. Ils ont besoin d'une action concrète sur le terrain pour garantir des secours urgents et une paix pérenne. Le Guyana appelle par conséquent le Conseil à adopter des mesures propres à réaliser la paix à court et long termes.

Enfin, le Guyana appelle une nouvelle fois à donner la priorité à toutes les vies civiles. Cela inclut les civils palestiniens détenus dans les prisons israéliennes sans inculpation, les otages capturés en Israël le 7 octobre, les centaines de milliers de Palestiniens déplacés dans toute la bande de Gaza, les civils innocents du Liban et les citoyens israéliens eux-mêmes. Les agissements des parties à cette guerre, y compris Israël, montrent clairement qu'elles ne font aucun cas des vies civiles.

Pour terminer, j'insiste sur la nécessité d'agir sans délai pour remédier à la crise humanitaire à Gaza et mettre un terme aux violences en cours au Moyen-Orient. Le Guyana est prêt à faire sa part à cet effet.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Philippe Lazzarini, et la Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M^me^ Lisa Doughten, de leurs exposés.

Ce lundi a marqué le premier anniversaire des attaques terroristes brutales lancées par le Hamas contre Israël. Nous devons garder à l'esprit que plus de 100 otages sont toujours détenus par le Hamas à Gaza. Ces actes odieux doivent être condamnés sans équivoque, et les otages doivent être libérés immédiatement.

Toutefois, comme cela a été souligné à maintes reprises, les attaques terroristes du Hamas ne constituent pas un motif légitime pour justifier les violations des normes internationales, y compris le droit humanitaire international et les résolutions du Conseil de sécurité, par une autre partie. Les civils doivent être protégés, l'aide humanitaire ne doit pas être entravée et les résolutions du Conseil, notamment la résolution 2735 (2024), doivent être mises en œuvre sans délai.

À cet égard, nous sommes une fois de plus extrêmement préoccupés par l'ordre d'évacuation massive émis récemment par les Forces de défense israéliennes, combiné à la reprise d'opérations militaires massives dans le nord de Gaza, qui était auparavant la zone la plus peuplée de la bande. Gaza n'est pas un échiquier, et les civils qui y restent ne sont pas des pièces d'échecs.

Lorsque la situation actuelle s'est déclenchée il y a un an, personne ne pouvait imaginer que le conflit armé à Gaza durerait aussi longtemps. Malheureusement, nous assistons aujourd'hui au scénario le plus défavorable du Moyen-Orient. En effet, les bombardements et les opérations terrestres d'Israël aggravent les souffrances indicibles des Palestiniens de Gaza, et le Hamas continue de tirer des roquettes. La destruction et la violence sont également omniprésentes en Cisjordanie, avec une expansion incessante des implantations israéliennes.

Le débordement dangereux sur le Liban est devenu une terrible réalité, menaçant non seulement les citoyens libanais, mais aussi la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Les attaques des Houthistes en mer Rouge s'intensifient. Les attaques par missiles menées à grande échelle par l'Iran contre Israël et les craintes de représailles massives israéliennes que cela suscite entraînent toute la région dans un désespoir total. Mais soyons clairs : une victoire militaire à court terme n'apportera pas une paix à long terme.

Le conflit actuel a pour causes sous-jacentes des traumatismes intergénérationnels, associés à une haine et à une méfiance durables. Aujourd'hui, nous sommes devant une situation grave où ce ressentiment et cette haine s'approfondissent et s'intensifient dans toute la région et visent même des institutions de l'ONU, notamment le Secrétaire général et l'UNRWA.

Nous jugeons extrêmement préoccupants les projets de loi à l'examen à la Knesset qui visent à interdire les activités de l'UNRWA. L'adoption de ces textes de loi aurait des effets dévastateurs sur les Palestiniens – sans l'UNRWA, sans déconfliction, sans activités humanitaires et sans services de santé ou d'éducation. Cela ne doit pas arriver.

La République de Corée réaffirme son soutien à la solution des deux États, qui bénéficie de l'appui ferme de la grande majorité des États Membres de l'ONU. Si une partie estime que la solution des deux États n'est pas viable, elle devra proposer une meilleure option pour garantir une paix durable au Moyen-Orient. S'il n'y a pas d'autre formule, personne ne doit détruire de manière irréversible les conditions de base pour atteindre cet objectif commun d'un avenir meilleur pour tous.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice Doughten et le Commissaire général Lazzarini de leurs exposés.

Nous tenons, nous aussi, à féliciter M. Tom Fletcher pour sa nomination au poste de Coordonnateur des secours d'urgence, à rendre hommage à M. Martin Griffiths pour les services exceptionnels qu'il a rendus et à remercier M^me^ Joyce Msuya pour la manière dont elle a assuré les fonctions de direction durant cette période de transition. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de voix fortes pour défendre la communauté humanitaire, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec M. Fletcher et son équipe.

Cette semaine a marqué une étape importante, qui donne à réfléchir. Une année s'est écoulée depuis les événements du 7 octobre 2023 et l'attaque terroriste brutale menée par Hamas contre Israël – le jour le plus sombre de l'histoire juive depuis l'Holocauste. Comme l'a dit le Premier Ministre britannique, nous rendons hommage à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie, et nous restons déterminés à assurer le retour de ceux qui sont encore retenus en otage.

Malheureusement, l'angoisse n'a pas pris fin le 7 octobre. Chaque jour depuis lors, nous avons vu des civils souffrir à une échelle effroyable. Nous appelons le Hamas et Israël à s'entendre sur un accord de cessez-le-feu qui permettrait la libération des otages et l'entrée de davantage d'aide à Gaza, et ouvrirait la possibilité de commencer le travail de reconstruction et de progresser vers un État palestinien. Nous demandons également au Hamas de cesser de mettre en danger les civils.

Le conflit s'étant étendu au Liban, nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu immédiat entre le Hezbollah libanais et Israël, et demandons de nouveau que la diplomatie prenne le pas sur la violence.

Tout en continuant à faire pression pour une désescalade régionale, il est indispensable de ne pas perdre de vue la crise humanitaire qui se poursuit à Gaza. Selon les autorités sanitaires palestiniennes, près de 42 000 personnes ont été tuées. La majorité des infrastructures civiles essentielles sont endommagées ou détruites, et les civils vivent dans la crainte constante de frappes aériennes. Plus de femmes et d'enfants ont été tués cette année à Gaza que dans n'importe quel autre conflit mondial au cours des deux dernières décennies.

Malgré l'engagement d'Israël à inonder Gaza d'aide, le nombre de camions humanitaires entrant dans la bande de Gaza le mois dernier a été le plus bas que nous ayons connu depuis le début de l'année. Cette situation est inacceptable et doit être corrigée immédiatement. Les restrictions imposées par Israël ont également entraîné une baisse notable des flux de marchandises, et ces pénuries sont la cause des pillages et des attaques dont sont la cible les convois d'aide. L'aide humanitaire ne parvient donc pas à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier dans le nord de Gaza, qui risque d'être complètement coupé du monde. À l'approche de l'hiver, il est d'une importance cruciale qu'Israël prenne des mesures pour l'éviter. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises au Conseil, Israël doit s'employer davantage à éviter les pertes civiles et permettre à l'ONU et à ses partenaires humanitaires d'opérer en toute sécurité et dans de bonnes conditions d'efficacité.

Nous jugeons préoccupants tous les efforts ayant pour but de porter atteinte à l'ONU ou à l'UNRWA, qui joue un rôle indispensable. Le Royaume-Uni soutient pleinement le Secrétaire général, l'UNRWA et l'ensemble du système des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour garantir la paix par la diplomatie et aider les populations du Moyen-Orient. C'est pourquoi le Gouvernement britannique a rétabli les financements en faveur de l'UNRWA, afin de soutenir son travail vital et de mettre en œuvre les recommandations du rapport Colonna.

Ce dont la population de Gaza a le plus besoin, c'est d'un cessez-le-feu immédiat. Nous demandons instamment à Israël et au Hamas de revenir à la table des négociations et de conclure un accord qui permette d'atteindre cet objectif. Comme l'a dit le Premier Ministre britannique, le Royaume-Uni ne faiblira pas dans sa quête de paix et dans sa détermination à assurer un avenir meilleur à la région.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Lazzarini et M^me^ Doughten pour leurs exposés.

Un an après le début de la guerre à Gaza, l'ampleur de la catastrophe atteint des niveaux sans précédent ; 80 % des infrastructures civiles sont endommagées ou détruites. Tous les hôpitaux ont été frappés et aucun n'est pleinement fonctionnel. La famine s'est installée. L'ensemble de la population a été déplacée, souvent plusieurs fois. Les derniers ordres d'évacuation émis par l'armée d'israélienne, qui touchent la totalité de la population du nord de Gaza, sont extrêmement préoccupants. La France tient à redire son opposition catégorique à tout déplacement forcé de population.

La déconfliction est inopérante. L'acheminement de l'aide est entravé, et les personnels humanitaires sont constamment sous la menace des tirs. Près de 300 d'entre eux ont perdu la vie. Le respect du droit international humanitaire s'impose à tous, y compris à Israël. L'acheminement de l'aide doit être sûr, complet et sans entrave. Dans ce contexte, la livraison de l'aide ne peut être envisagée sans l' Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La France rappelle son plein soutien à l'Office, qui joue un rôle essentiel depuis 75 ans dans les territoires palestiniens occupés et au Liban, en Jordanie et en Syrie. La France appelle Israël à renoncer aux projets visant à criminaliser les activités de l'Office et à fermer ses bureaux à Jérusalem-Est. Elle appelle les autorités israéliennes à respecter leurs obligations vis-à-vis de l'UNRWA et de l'Organisation des Nations Unies. Les entraves au travail des personnels humanitaires, y compris les refus de visa, doivent cesser.

Nous avons commémoré lundi le premier anniversaire des attaques terroristes du 7 octobre. La France n'a cessé de les condamner. Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'est rendu en Israël à l'occasion des commémorations. Il a rappelé l'attachement indéfectible de la France à la sécurité d'Israël. Mais dans la bande de Gaza, un cessez-le-feu doit intervenir immédiatement, comme au Liban. Les livraisons d'armes, la prolongation de la guerre et son extension au Liban ne produiront pas la sécurité attendue par les Israéliens et par tous dans la région. Un cessez-le-feu est la seule façon de mettre un terme à la crise humanitaire, comme l'a rappelé hier le Secrétaire général de l'ONU. À Gaza, la guerre doit s'arrêter maintenant. Les otages doivent être libérés sans délai. Le Conseil l'a exigé par sa résolution 2735 (2024).

Nous devons enfin œuvrer sans plus attendre à un règlement politique et à l'établissement d'un État palestinien. La France soutient une Autorité palestinienne réformée, capable d'exercer ses responsabilités sur l'ensemble des territoires palestiniens, y compris dans la bande de Gaza.

Nous appelons avec force Israël à cesser ses frappes massives au Liban, et le Hezbollah à cesser les tirs vers Israël. Les civils, qu'ils soient Libanais ou Israéliens, ne doivent en aucun cas être pris pour cibles. La France est mobilisée. Elle organisera une conférence internationale de soutien au Liban le 24 octobre à Paris.

Il faut sans attendre élaborer les solutions nécessaires à la sécurité d'Israël et de tous au Moyen-Orient. La France est déterminée à contribuer à celles-ci.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Algérie et la Slovénie d'avoir demandé la tenue de cette séance, ainsi que le Commissaire général Lazzarini et M^me^ Doughten pour leurs exposés.

Depuis octobre 2023, le conflit de Gaza et la situation au Moyen-Orient sont au cœur des travaux du Conseil de sécurité. Pourtant, à ce jour, la situation ne s'est pas améliorée. Au contraire, elle a continué à se détériorer. Deux millions de personnes à Gaza subissent le blocus et les tirs, et une personne sur 50 a été victime d'une mort violente. L'autorité du droit international semble n'exister que de nom pour certains États, et le droit humanitaire international a été violé à maintes reprises.

Qu'une telle tragédie se produise est inimaginable et invraisemblable au XXI^e^ siècle. Comme de nombreux membres du Conseil, la Chine est choquée, déçue et indignée. Cependant, nous ne pensons pas que le peuple palestinien soit condamné à souffrir. Nous ne croyons pas non plus que le Conseil, en tant que collectif, ait épuisé tous les efforts pour maintenir la paix. Nous ne pouvons accepter que la mort et la faim soient devenues la nouvelle norme à Gaza. Gaza est désormais l'enfer sur Terre. L'aide humanitaire donne à la population un espoir de survie. Le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est indispensable et irremplaçable. La Chine s'oppose fermement à la diffamation et à la répression de l'UNRWA par Israël et s'inquiète vivement des projets de loi de la Knesset visant l'Office. Nous demandons instamment à Israël de cesser de militariser l'aide humanitaire, de lever le blocus de Gaza et les restrictions d'accès à l'aide humanitaire et de coopérer pleinement avec l'ONU et les autres organismes humanitaires.

Nous ne pouvons pas laisser le conflit s'éterniser et s'étendre. Nous ne pouvons pas non plus rester les bras croisés et regarder le Moyen-Orient plonger dans une guerre totale. La dure réalité a prouvé que gagner une guerre n'est pas nécessairement synonyme de paix, que la puissance militaire ne peut à elle seule garantir une sécurité durable et que l'obsession de la force ne fait qu'engendrer davantage de tueries et de haine. Israël doit cesser toutes ses opérations militaires à Gaza et mettre fin à la punition collective du peuple gazaoui. L'intensification des activités de colonisation et de la violence en Cisjordanie constitue une oblitération de facto des fondements de la solution des deux États et doit cesser immédiatement. Le Liban ne doit pas devenir le prochain Gaza. La Chine appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à parvenir à un cessez-le-feu. Nous exhortons Israël, en particulier, à cesser de prendre des mesures susceptibles d'aggraver la situation.

Nous ne pouvons pas faire abstraction de la marginalisation du Conseil. Il existe un large consensus parmi la grande majorité des membres du Conseil sur la question palestino-israélienne. Après avoir opposé à plusieurs reprises leur veto à l'appel du Conseil en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, les États-Unis ont présenté une initiative de cessez-le-feu en mai, affirmant qu'Israël l'avait acceptée et demandant au Conseil de soutenir la conclusion d'un accord par le biais de pourparlers diplomatiques. Toutefois, au cours des cinq derniers mois, les soi-disant efforts diplomatiques ont semblé tourner en rond, et plus de temps et de patience ont conduit à un plus grand nombre de victimes civiles et à un aventurisme militaire plus dangereux. Il faut examiner en profondeur l'impasse actuelle et réaffirmer certains principes évidents.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes pour tous les États, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, et il n'y a pas de place pour des interprétations déformées à cet égard. Le respect du droit international humanitaire est une obligation non négociable et ne peut être utilisée comme monnaie d'échange. Les principes du droit international sont universellement applicables à tous les États. Les politiques de deux poids, deux mesures et les applications sélectives créeraient un terrible précédent, et entraîneraient des conséquences négatives de grande ampleur. Nous ne pouvons certainement pas perdre foi en une véritable diplomatie. À cette fin, nous demandons instamment au pays concerné de donner la priorité à la sauvegarde de la vie, de faire preuve de volonté politique, d'adopter une position impartiale, de renoncer à ses calculs politiques et d'exercer toute l'influence possible sur la partie en cause.. Dans le même temps, nous encourageons le Conseil à utiliser toutes les options dont il dispose pour prendre de nouvelles mesures afin de mettre fin à la guerre et de rétablir la paix dès que possible.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour leurs exposés et à réitérer l'appréciation de mon pays pour le travail de l'ONU et de ses organismes, ainsi que son appui à leur travail exigeant et indispensable.

Un an et deux jours se sont écoulés depuis les attaques terroristes perpétrées par le Hamas et d'autres groupes

militants, au cours desquelles quelque 1 200 personnes ont été tuées dans le sud d'Israël, des milliers ont été blessées et 250 ont été enlevées, dont 100 sont toujours détenues. Les atrocités commises ce jour-là, y compris les violences sexuelles, et le sort des otages ne peuvent être oubliés ni rester impunis.

Il est déplorable et incompréhensible qu'un an après ces actes terroristes, cause directe de la guerre qui a dévasté la bande de Gaza, le Conseil de sécurité soit incapable de condamner clairement ces actes et leurs auteurs. Comme nous l'avons fait il y a un an et comme nous continuerons de le faire, l'Équateur condamne une nouvelle fois ces actes terroristes et exige la libération immédiate et sans condition de tous les otages qui se trouvent encore aux mains du Hamas.

L'Équateur reconnaît le droit naturel de légitime défense dont jouissent les États Membres de l'ONU en cas d'attaque armée, mais nous soulignons que ce droit doit être exercé dans les conditions prévues à l'Article 51 de la Charte.

La population civile de Gaza a dû subir les conséquences d'une année de guerre, qui a fait des dizaines de milliers de morts et de blessés, y compris des femmes et des enfants, qui sont les plus touchés par le conflit. La violence doit cesser dès maintenant. Les combats, les bombardements, les tirs de roquettes et les actes de terrorisme qui continuent de mettre en péril la vie et l'intégrité physique de civils innocents doivent cesser. Il est essentiel de rappeler que le respect des règles du droit international humanitaire n'est pas laissé à l'appréciation des parties impliquées dans ce conflit. Le non-respect de ces règles entraîne une lourde responsabilité sur le plan international, qui ne peut être négligée.

Comme nous l'avons entendu, la situation humanitaire à Gaza est catastrophique. Des milliers de civils subissent les conséquences du conflit et sont confrontés à des pénuries de nourriture, d'eau, de médicaments et de services essentiels, tels que l'éducation s'agissant des enfants. La crise exige non seulement une réponse urgente, mais aussi l'engagement soutenu de la communauté internationale pour atténuer les souffrances et préserver les droits humains fondamentaux. Les quatre résolutions adoptées par le Conseil n'ont pas été mises en œuvre. Elles doivent l'être dès à présent, sans délai ni excuse. Un accord doit être conclu pour permettre un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages et l'acheminement de l'aide humanitaire en temps voulu et en quantités suffisantes. Le moment est venu de prendre des décisions politiques audacieuses qui donnent la priorité au bien commun. Le moment est venu de protéger les civils et le personnel humanitaire et de respecter les organisations qui leur viennent en aide. Toute action visant à entraver ou à bloquer les travaux des organismes des Nations Unies qui fournissent cette aide humanitaire est préoccupante et dangereuse.

Ce conflit ne sera pas réglé par la force. Les quelque huit décennies de tentatives infructueuses dans ce sens devraient suffire. Je l'ai déjà dit à maintes reprises et je le répète à cette occasion : la seule issue consiste à avancer vers une solution négociée, pacifique, définitive et juste pour les parties, fondée sur la coexistence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions applicables. Ce n'est qu'à cette condition que les deux peuples pourront vivre dans la dignité et la sécurité.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Algérie et la Slovénie d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui consacrée à la situation humanitaire désastreuse qui règne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Nous savons également gré au Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et Mme Doughten, Directrice au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs évaluations objectives et honnêtes de la catastrophe sans précédent qui sévit dans le Territoire palestinien occupé, où les Forces de défense israéliennes mènent une opération militaire depuis maintenant un an.

La Russie a condamné sans équivoque les actes perpétrés le 7 octobre 2023 par le Hamas contre les habitants des zones frontalières d'Israël, au cours desquels des civils ont été tués et des femmes, des personnes âgées et des enfants ont été pris en otage. À notre grande déception, un an plus tard, une centaine de personnes sont toujours en captivité. Les efforts diplomatiques nécessaires, conformément aux décisions du Conseil de sécurité, ne sont pas déployés pour obtenir leur libération. Des citoyens russes figurent parmi les victimes. Nous estimons qu'il n'y a pas, et qu'il ne saurait y avoir, de raison justifiant ces méthodes terroristes et que la violence contre les Israéliens et les Palestiniens pacifiques est inacceptable.

Néanmoins, toutes les personnes qui ont encore un peu de compassion sont scandalisées par le fait que cette tragédie a déjà été instrumentalisée pendant une année pour infliger une punition collective inhumaine et de grande ampleur aux Palestiniens, qui se trouvent confrontés à une catastrophe humanitaire sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Le bilan s'élève à

près de 42 000 morts, principalement des femmes et des enfants, environ 100 000 personnes blessées ou portées disparues et 2 millions de déplacés. Tel est le résultat de l'entêtement des dirigeants israéliens et des alliés américains de Jérusalem-Ouest, qui empêchent le Conseil de sécurité de mettre un terme à ce cycle de violence ignoble.

L'enclave est devenue la plus grande prison à ciel ouvert du monde, car elle subit quotidiennement des bombardements et des tirs d'artillerie massifs, et il n'existe plus aucun endroit sûr pour les civils à Gaza. Les infrastructures civiles sont délibérément détruites et l'aide d'urgence aux populations civiles est bloquée. Les convois humanitaires sont pris pour cible sous les yeux de la communauté internationale. Plus de 300 travailleurs humanitaires ont été tués, dont 226 membres du personnel de l'UNRWA. Dans le même temps, l'armée israélienne poursuit ses opérations sanglantes en Cisjordanie, où des affrontements opposent la population locale aux colons. Hier encore, lors d'un raid effectué par les forces de sécurité dans le camp de réfugiés de Qalandiya, un Palestinien de 12 ans a été tué, au moins huit personnes ont été blessées et au moins 40 ont été arrêtées. Au total, plus de 11 000 Palestiniens sont détenus dans des prisons israéliennes depuis le 7 octobre 2023, où ils subissent des traitements cruels et dégradants.

Dans ces conditions, la campagne de vaccination contre la poliomyélite, qui a touché 500 000 enfants palestiniens de moins de 10 ans, peut être considérée comme le seul succès relatif obtenu par la branche humanitaire de l'ONU. Même dans ce cas, selon les rapports, les organismes humanitaires des Nations Unies doivent encore obtenir le consentement de Jérusalem-Ouest pour qu'une pause humanitaire, même brève, soit accordée afin de procéder à la deuxième phase de la campagne de vaccination et à la distribution de l'aide.

Dans ce contexte, nous sommes particulièrement alarmés et déconcertés de voir que la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset examine deux projets de loi visant à interdire les activités de l'UNRWA en Israël et à révoquer les privilèges et immunités dont jouissent son personnel. Si ces projets de loi sont adoptés, cela compromettrait non seulement la poursuite de toutes les activités de l'UNRWA à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, sera compromise, mais aussi les perspectives d'assistance aux réfugiés palestiniens dans les pays arabes voisins, tels que la Syrie, le Liban et la Jordanie, déjà gravement affaiblies par le manque catastrophique de fonds dû à la décision des États-Unis de suspendre le financement de l'UNWRA jusqu'en mars 2025.

Ces projets israéliens concernant l'UNRWA constituent une violation de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale en la matière. Ils auraient les répercussions les plus néfastes sur la région du Moyen-Orient et l'ensemble du système des Nations Unies. En substance, Israël s'arroge le droit d'imposer des interdictions arbitraires sur les activités des institutions spécialisées qui ne sont pas à son goût. Nous avons le devoir de nous y opposer.

La forte détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et le démantèlement en cours de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé exigent une intervention urgente de notre part, et c'est précisément ce que l'ensemble de la communauté internationale attend de l'ONU. Il est indispensable de défendre l'UNRWA, qui est particulièrement bien placé pour fournir des services sociaux, éducatifs et médicaux, lesquels revêtent une importance capitale non seulement en ces temps difficiles, mais aussi pour assurer la reconstruction de la bande de Gaza à l'issue du conflit et prévenir la radicalisation de la société palestinienne. Nous soulignons qu'une attaque contre le mandat de l'UNRWA risque de faire perdre aux Palestiniens leur statut de réfugiés, ce qui pourrait en fin de compte compromettre tous les efforts déployés pour parvenir à un règlement juste de la question palestinienne, qui est fondamental pour tout le Moyen-Orient. Ce qui a provoqué cette tragédie, c'est le mépris systématique des décisions du Conseil de sécurité, qui sont contraignantes en vertu de la Charte des Nations Unies, et les manœuvres dilatoires, depuis près de 80 ans, à l'égard des résolutions fondées sur le consensus concernant la création d'un État palestinien indépendant coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler aux membres du Conseil qu'en 1949, l'État d'Israël s'est vu accorder le statut d'État Membre de l'ONU, à condition qu'il respecte deux résolutions fondamentales de l'Assemblée générale, à savoir la résolution 181 (II), qui contenait un plan de partition de la Palestine en deux États – un État arabe et un État juif –, et la résolution 194 (III) sur les réfugiés, qui est la base même du mandat de l'UNRWA. En outre, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution ES-10/24, dispose aussi clairement

que l'occupation israélienne de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza, est illicite. Nous sommes donc devant un paradoxe : en sabotant la mise en œuvre des résolutions susmentionnées, Israël sape en fait sciemment et délibérément les décisions et les accords qui ont ouvert la voie à son adhésion à l'ONU. Dans le même temps, les Palestiniens continuent de se voir refuser le statut de Membre à part entière de l'Organisation. Et ce refus est intervenu avec la connivence active des alliés d'Israël susmentionnés, les États-Unis, qui mettent unilatéralement leur veto, comme ce fut le cas pour le projet de résolution S/2024/173 déposé par l'Algérie.

Dans l'ensemble, nous sommes au regret de conclure que les États-Unis ont déjà bloqué à cinq reprises les décisions de fond du Conseil visant à faciliter la cessation des hostilités dans la bande de Gaza, et ce uniquement pour permettre à Israël d'agir à sa guise. En juin, Washington a déposé la résolution 2735 (2024), qui a finalement été adoptée par le Conseil. Pourtant, comme nous en avions averti, cette résolution s'est avérée n'être rien d'autre qu'un moyen de contrecarrer toute nouvelle initiative permettant de garantir un cessez-le-feu à Gaza. Dès le départ, il nous est apparu clairement que les dirigeants israéliens n'étaient pas disposés à se conformer au prétendu plan Biden qui a été approuvé dans ce document. Cette manœuvre américano-israélienne a entraîné une série d'assassinats politiques dans la région, ce qui ne fait que confirmer que Jérusalem-Ouest n'a pas l'intention de régler le conflit de manière pacifique et opte plutôt pour l'emploi de la force. Et voilà le résultat : le dialogue sur le cessez-le-feu à Gaza est au point mort, la libération des otages restants n'est plus évoquée ni à Washington ni à Jérusalem, la région est en proie à une escalade à grande échelle au Liban, et une guerre directe entre Israël et l'Iran se profile à l'horizon. Pourtant, nos collègues américains au Conseil continuent de se retrancher derrière la résolution 2735 (2024), comme si de rien n'était, en affirmant que toute nouvelle mesure prise par le Conseil de sécurité serait contre-productive.

On nous a dit aujourd'hui que les décisions du Conseil seront contre-productives, mais que l'ONU peut et doit agir pour améliorer la situation humanitaire sur le terrain à Gaza. Pardon, mais de telles affirmations sont inacceptables et frisent le blasphème.

Comment peut-on demander à l'ONU de s'acquitter de sa mission humanitaire alors que les bombardements sont incessants, que l'aide humanitaire est entravée, que des membres du personnel des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires sont tués et que l'UNRWA risque d'être fermé ? Nous ne pouvons exiger de l'ONU qu'elle s'acquitte de son mandat qu'à une seule condition, à savoir un cessez-le-feu. C'est ce que nous disons depuis le premier jour. C'est ce que les autres membres du Conseil ont également dit, à l'exception d'un membre qui a déposé la résolution 2735 (2024), résolution vouée à l'échec. C'est ce que le Secrétaire général a affirmé clairement et que d'autres représentants de divers organismes des Nations Unies ont appelé de leurs vœux. Mais tout cela est vain. Jérusalem-Ouest reste sourde à ces appels, et ceux qui la couvrent, comme nous l'avons dit, se retranchent derrière la résolution 2735 (2024) empreinte de perfidie.

Nous sommes tous conscients que la situation catastrophique actuelle ne peut et ne doit être résolue que par des moyens politiques et diplomatiques, avec la participation active de tous les pays du Moyen-Orient et des puissances extérieures à la région. Notre objectif commun est de garantir l'application des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de mettre un terme à l'effusion de sang qui risque de s'étendre à l'ensemble du Moyen-Orient. Et, surtout, nous devons veiller à ce que les Palestiniens puissent exercer leur droit légitime à l'autodétermination et leur permettre d'établir, non pas en paroles, mais en actes, sur le terrain, un État d'un seul tenant et viable à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Conseil de sécurité peut et doit s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Seules notre détermination collective et notre position de principe nous permettront de contraindre les États-Unis et Israël à respecter le droit international et à se conformer aux décisions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous comptons sur la solidarité et l'implication active de tous nos collègues du Conseil de sécurité.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Philippe Lazzarini, et la, Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Lisa Doughten.

Un an après le début de ce conflit, la triste réalité est que l'effusion de sang se poursuit dans la bande de Gaza, depuis l'attaque injustifiable et ignoble du Hamas contre des civils israéliens, qui a fait plus de 1 200 morts, ainsi que des blessés, des déplacés, des victimes de violations sexuelles et des centaines d'otages, hommes, femmes et enfants. Nous réitérons notre condamnation de

cet acte odieux et demandons la libération des 101 otages encore détenus à Gaza, sans qu'aucune information sur leur état de santé ni sur l'accès du Comité international de la Croix-Rouge ne soit communiquée comme l'exige le droit international humanitaire.

Depuis que la riposte d'Israël a commencé il y a un an, la bande de Gaza a connu une période de violences répétées et d'hostilités accrues qui ont coûté la vie à plus de 42 000 personnes, fait des dizaines de milliers de blessés, détruit la quasi-totalité des infrastructures, brisé des familles et déstabilisé l'ensemble de la population., Dans un article intitulé « The Human Toll : Indirect Deaths from War in Gaza and the West Bank, October 7, 2023 Forward » (Le coût humain : décès indirects causés par la guerre à Gaza et en Cisjordanie, depuis le 7 octobre 2023), le Watson Institute for International and Public Affairs de l'université Brown indique que le nombre de morts indirectes supplémentaires à Gaza et en Cisjordanie s'élève à plus de 67 000. Les civils restent indubitablement au cœur de tout cela, car ils sont, en toute impunité, privés de la protection que leur accorde le droit international.

Au cours des derniers mois, les rapports des fonctionnaires des Nations Unies et d'autres experts humanitaires ont dressé un tableau désastreux et bouleversant de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, la qualifiant souvent de catastrophe humanitaire et de crise majeure des droits humains. Plus de 1,5 million de civils n'auraient pas reçu leurs rations alimentaires en septembre, alors que plus de 100 000 tonnes de denrées alimentaires étaient bloquées à l'extérieur de la bande de Gaza en raison de divers facteurs tels que les restrictions d'accès, les routes endommagées et l'insécurité accrue. La pénurie alimentaire dans la bande de Gaza est préoccupante pour une population qui a été contrainte par les circonstances actuelles de dépendre exclusivement de l'aide humanitaire. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les autres travailleurs humanitaires qui, malgré les difficultés, continuent de faire tout leur possible pour acheminer l'aide et fournir une assistance aux civils dans le besoin.

Les ordres d'évacuation pèsent considérablement sur les opérations humanitaires, en particulier entre le sud et le nord de la bande de Gaza. Les écoles et les hôpitaux ne peuvent plus être utilisés aux fins prévues, car ils ont été détruits, ou qu'ils ne disposent pas des équipements de base ou sont utilisés comme abris pour les populations déplacées.

Le mandat de l'UNRWA, organisme des Nations Unies et pilier des opérations humanitaires dans la bande de Gaza, est menacé si la législation proposée à la Knesset israélienne est approuvée. Cette législation affaiblira l'influence de l'UNRWA dans la région et limitera ses activités. Depuis le début du conflit, nous avons été témoins d'attaques répétées contre son personnel, ses locaux et son mandat. Ces actions ne feront qu'aggraver la crise pour les 1,9 million de personnes déplacées qui dépendent principalement des services de l'UNRWA pour survivre et s'épanouir.

Alors que le personnel humanitaire est toujours débordé à cause de plusieurs défis, qui continuent d'exposer une population entière à la malnutrition, à la maladie, à la famine et à la mort, la Sierra Leone tient à insister sur trois points.

Premièrement, nous reprenons l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), exigeant de faciliter, conformément au droit international, l'acheminement de façon continue, en quantités suffisantes et sans entrave de biens et services essentiels, qui sont importants pour le bien-être des civils, dans toute la bande de Gaza. En vertu de ces résolutions, nous demandons la levée de toutes les restrictions d'accès à la bande de Gaza.

Deuxièmement, la Sierra Leone a réaffirmé son soutien à l'UNRWA et à tous les autres partenaires humanitaires qui sont mobilisés dans la région, compte tenu des particularités du contexte opérationnel, politique et de sécurité dans lequel ils travaillent. Nous continuerons d'implorer l'Office de s'engager à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport du groupe d'examen indépendant sur les mécanismes et procédures visant à garantir le respect par l'UNRWA du principe humanitaire de neutralité.

Troisièmement, nous soulignons que tous les civils doivent être protégés en tout temps, en application du droit international, y compris le droit international humanitaire, qui impose de distinguer entre les cibles militaires et les civils.

Pour terminer, nous appelons instamment à un cessez-le-feu dans la bande de Gaza et la région. Les experts préviennent que la situation sur le terrain va devenir plus catastrophique avec l'hiver qui approche. Il est donc essentiel de mettre immédiatement un terme aux hostilités afin de préserver cette génération du fléau de la guerre. Nous demandons à toutes les parties au conflit de

faire preuve de volonté politique et de dialoguer dans un esprit constructif en vue d'obtenir des résultats concrets.

La Sierra Leone reste attachée au règlement de ce conflit et à l'instauration d'une paix durable, avec la solution des deux États comme objectif ultime.

M^me^ Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Lisa Doughten, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et le Commissaire général Lazzarini, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de leurs exposés.

Aujourd'hui marque un sinistre jalon pour le Conseil. Un an s'est écoulé depuis les terribles attaques perpétrées par le Hamas en Israël, le 7 octobre 2023, au cours desquelles plus de 1 200 personnes ont été tuées. Un an s'est écoulé depuis qu'Israël a lancé sa campagne militaire dévastatrice à Gaza, qui a fait au moins 41 600 morts, en plus d'innombrables blessés, et qui a décimé la bande de Gaza. Cela fait un an de captivité, d'incertitude et de peur pour les otages qui sont toujours détenus par le Hamas, et de souffrance interminable pour les personnes qu'Israël a placées en détention administrative.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil a tenu quantité de séances et adopté quatre résolutions. Celles-ci restent malheureusement lettre morte et la situation continue de se détériorer. En témoigne la situation humanitaire catastrophique qui règne à Gaza. Les civils doivent composer avec des difficultés inimaginables, des déplacements qui s'enchaînent, et sont privés d'un accès pourtant indispensable aux soins de santé, au logement, à l'alimentation, à l'électricité et à la bouée de sauvetage que représente l'aide humanitaire.

Tragiquement, ce sont les enfants qui souffrent le plus. Ils sont soumis à une violence indicible, qui aura des conséquences marquées sur leur bien-être psychologique. Leur développement physique est compromis par le manque de nourriture adéquate. On bafoue leur droit à l'éducation, ce qui leur a déjà fait perdre une année entière de scolarisation. Les écoles, autrefois des sanctuaires, continuent d'essuyer des frappes constantes. Les hôpitaux, les travailleurs de santé et les lieux de culte sont également devenus la cible d'attaques systématiques.

Ces actions constituent une atteinte grave aux principes que nous défendons. Malte souligne une fois de plus que le droit international humanitaire doit être respecté. La force militaire ne doit pas être employée contre les civils et les infrastructures civiles. Il est essentiel d'appliquer pleinement et immédiatement les ordonnances rendues par la Cour internationale de Justice en indication de mesures conservatoires. Nous rappelons que tous les États Membres sont liés par le droit international, comme l'a réaffirmé le récent avis consultatif de la Cour sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Malte condamne le fait que l'aide humanitaire, capitale pour la survie, soit régulièrement l'objet d'obstructions et d'attaques. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui du Commissaire général Lazzarini, plus de 220 membres du personnel de l'UNRWA ont été tués l'an dernier, soit le bilan humain le plus élevé de toute l'histoire des Nations Unies.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les dernières nouvelles concernant l'adoption par la Knesset d'un texte de loi visant l'UNRWA. L'Office agit en vertu d'un mandat de l'Assemblée générale qui remonte à des décennies, et il est un acteur irremplaçable de l'action humanitaire dans le Territoire palestinien occupé. Cette loi risque de compromettre son aptitude à fournir une assistance vitale. Cela aurait des conséquences désastreuses s'il ne pouvait plus travailler dans la région, y compris la Cisjordanie. Nous demandons que ces mesures soient annulées afin que les Palestiniens continuent de recevoir l'aide dont ils ont si cruellement besoin.

Plus généralement, les attaques contre l'ONU, y compris les mesures visant directement le Secrétaire général, ne contribuent pas à remédier à la tragédie en cours.

Le caractère intenable et immoral de la situation est hélas évident. Toutefois, la marche à suivre pour sortir de cette catastrophe et avancer vers la paix est elle aussi évidente. Il faut s'accorder sur un cessez-le-feu immédiat et permanent, conformément à la résolution 2735 (2024). Les otages doivent être libérés, et Israël doit permettre que l'aide humanitaire soit acheminée sans entrave jusqu'à Gaza par tous les points de passages possibles. Les hostilités doivent cesser. Les États qui ont de l'influence sur les parties au conflit doivent l'exercer en faveur de la paix.

Gaza est au centre des conflits qui font rage dans tout le Moyen-Orient. Dans le reste du Territoire palestinien occupé, la situation en Cisjordanie reste éminemment préoccupante. Son aggravation, notamment par la violence des colons et l'intensification des activités d'implantation, sape les perspectives de réalisation de la solution des deux États.

Nous devons veiller à ce que la priorité soit donnée à la désescalade et à la diplomatie pour obtenir des

cessez-le-feu à Gaza et au Liban. Il appartient au Conseil d'agir de façon décisive à cette fin. Nous pourrons ainsi œuvrer en faveur d'un horizon politique crédible et d'une concrétisation irréversible de la solution des deux États, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international. Il s'agit de la seule manière de garantir la paix pour les Israéliens, les Palestiniens et la région dans son ensemble.

Une année de guerre, c'est une de trop. Nous ne pouvons pas nous permettre de reporter la paix plus longtemps.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence suisse d'avoir organisé la présente séance d'information, et je remercie l'Algérie et la Slovénie d'en avoir fait la demande. Nous remercions également M^me^ Lisa Doughten, Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, des informations actualisées sur la situation humanitaire qui règne à Gaza.

Les exposés que nous avons entendus aujourd'hui dressent un tableau sombre de la crise, qui appelle notre attention immédiate et concertée.

Il y a deux jours, cela a fait un an que les militants du Hamas s'en sont pris à des cibles civiles en Israël, acte que nous condamnons et déplorons. En même temps, le 7 octobre 2023 a également marqué le début d'un an de la riposte israélienne, sous forme d'une attaque militaire disproportionnée contre la bande de Gaza qui a fait des victimes, entraîné des déplacements et causé la destruction d'infrastructures civiles dans des proportions jamais vues.

En décembre 2023, face aux effroyables souffrances humaines, aux destructions physiques et au traumatisme collectif, le Secrétaire général a invoqué l'Article 99 de la Charte des Nations à titre de mesure exceptionnelle. Dix mois plus tard, le conflit persiste sans faiblir.

La situation humanitaire à Gaza est profondément préoccupante. Le conflit qui se poursuit constitue une véritable crise humanitaire, soulignant la nécessité urgente de fournir, de manière durable, une aide humanitaire et une protection tant aux civils qu'au personnel des organismes de secours. Nous devons insister sur le fait que refuser l'accès humanitaire à des civils innocents est à la fois moralement et juridiquement inacceptable. Le châtiment collectif imposé à des civils et les attaques contre les infrastructures essentielles à leur survie constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire. Toutes les parties doivent donner la priorité à la protection des civils et permettre à l'aide humanitaire de circuler librement. Cette demande restera valable tant que la situation perdurera.

Le Conseil de sécurité a adopté des mesures pour faire face à la crise à Gaza, notamment les résolutions 2720 (2023) et 2735 (2024), cette dernière proposant un accord de cessez-le-feu global en trois phases pour mettre fin au conflit à Gaza. Cela comprend un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages, l'échange de prisonniers et le retrait des forces israéliennes des zones peuplées de Gaza. Malheureusement, la mise en œuvre de ces résolutions continue de se heurter à des obstacles majeurs, notamment l'absence de volonté politique et de garanties de sécurité, ainsi que le manque d'efficacité dans l'acheminement de l'aide humanitaire. Compte tenu de l'aggravation de la situation et de ses répercussions régionales potentielles, il est impératif que nous envisagions des solutions viables pour remédier à la crise à Gaza. À cette fin, nous proposons les recommandations clefs suivantes.

Premièrement, nous devons intensifier les efforts diplomatiques en vue d'amener toutes les parties à la table des négociations, en encourageant les pays influents, y compris les membres du Conseil, à user de leur influence pour désamorcer le conflit et parvenir à un cessez-le-feu durable.

Deuxièmement, nous devons garantir l'acheminement de l'aide humanitaire en appliquant les lois internationales qui interdisent toute entrave à l'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont besoin.

Troisièmement, nous devons nous efforcer de trouver une solution politique constructive et durable qui remédie aux causes profondes du conflit, y compris les questions relatives à l'autodétermination et aux droits humains du peuple palestinien.

Quatrièmement, nous devons renforcer les résolutions existantes en adoptant des mesures plus fermes et applicables qui imposent un accès humanitaire immédiat et sans entrave à Gaza.

Cinquièmement, nous devons investir dans le développement économique et les infrastructures de Gaza afin de contribuer à atténuer certains des problèmes sous-jacents, notamment en améliorant l'accès à l'eau potable et à l'électricité, en acheminant de la nourriture et des fournitures médicales et en créant des possibilités d'emploi.

Enfin, nous devons mobiliser le soutien international en faveur de la reconstruction de Gaza, y compris la reconstruction des infrastructures, des écoles et des hôpitaux, afin d'améliorer les conditions de vie et de favoriser la stabilité à long terme.

Bien que difficile, la combinaison d'une aide humanitaire immédiate et de solutions politiques à long terme offre une voie vers un avenir plus stable et plus pacifique pour Gaza et l'ensemble de la région.

Pour terminer, nous réaffirmons notre soutien et notre solidarité indéfectibles à l'égard du Secrétaire général, ainsi que notre entière confiance dans l'action cruciale qu'il mène pour promouvoir une paix durable, la justice et la stabilité au Moyen-Orient et dans le reste du monde.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour M. Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et Mme Doughten, Directrice au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés précieux qui donnent à réfléchir.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles des travailleurs humanitaires qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, dont 226 membres du personnel de l'UNRWA. Nous rendons également hommage aux personnes qui s'acquittent de leurs fonctions sur le terrain avec courage et dans des conditions inimaginables.

Une année entière s'est écoulée depuis le début du conflit qui sévit à Gaza. Le Japon condamne une nouvelle fois fermement les actes terroristes et les prises d'otages perpétrés par le Hamas et d'autres groupes depuis le 7 octobre de l'année dernière. Depuis lors, Gaza est réduite à l'état de ruines et le nombre de victimes ne cesse d'augmenter. Les hostilités incessantes ont créé une véritable catastrophe humanitaire. Près de 90 % de la population est déplacée et les personnes en détresse n'ont pas accès à l'aide humanitaire dont elles ont tant besoin. Dans cette situation catastrophique, le rôle de l'UNRWA s'est avéré indispensable. Il a fourni de la nourriture, des médicaments et d'autres produits de première nécessité aux réfugiés palestiniens vulnérables. Sans l'UNRWA, la vie de ces personnes serait menacée. Il a aussi fourni des services de santé infantile essentiels, tels que les récentes campagnes de vaccination contre la poliomyélite. Par conséquent, l'UNRWA a été, et sera, d'une importance vitale pour les générations actuelles et futures de réfugiés palestiniens.

Le Japon est vivement préoccupé par les projets de loi récemment approuvés par la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset, qui restreindraient sévèrement les activités de l'UNRWA. Nous avons écouté attentivement les observations de M. Lazzarini, qui donnent à réfléchir et selon lesquelles les projets de loi pourraient avoir des effets dévastateurs sur l'UNRWA et les personnes qui en dépendent. Le Japon est un partenaire de l'UNRWA depuis 1953, avant même son admission à l'ONU. Nous continuerons de défendre les activités de l'UNRWA, comme nous l'avons fait pendant 70 ans. Notre message est clair : l'Office doit être protégé et être en mesure de mener ses activités en toute sécurité et sans entrave. Nous voudrions en outre rappeler le rôle primordial joué par l'ONU dans le règlement des conflits armés et l'atténuation des répercussions humanitaires au Moyen-Orient.

Comme chacun le sait, un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages et l'acheminement d'une aide humanitaire à grande échelle sont essentiels pour mettre fin au cauchemar actuel. L'accord décrit dans la résolution 2735 (2024) est sur la table depuis des mois, et nous appelons vivement les parties à l'accepter sans plus attendre. Le Japon espère que les efforts de médiation inlassables et louables déployés par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar déboucheront bientôt sur une avancée. Dans l'intervalle, nous continuerons de participer aux efforts diplomatiques. Plus tôt dans la journée, le nouveau Ministre des affaires étrangères de notre pays s'est entretenu avec le Ministre israélien des affaires étrangères et a demandé à Israël de coopérer sans réserve pour intensifier les activités d'aide humanitaire. De plus, depuis octobre 2023, nous avons déjà versé 128 millions de dollars aux Palestiniens dans le besoin, et nous continuerons de leur apporter une aide humanitaire d'urgence.

Outre Gaza, la situation humanitaire au Liban est particulièrement préoccupante. Des milliers de civils y auraient été tués ou blessés, et près d'un million de personnes ont été déplacées. Le Japon demande instamment à toutes les parties de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter les pertes civiles. Nous sommes prêts à fournir l'aide humanitaire requise aux personnes qui en ont besoin.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Comme mes collègues, je remercie le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Philippe Lazzarini, et la Directrice de la

Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M^me^ Lisa Doughten, non seulement de leurs présentations, mais aussi et surtout de leur grand engagement dans les circonstances les plus difficiles.

Un an après le 7 octobre 2023, la Suisse reste profondément choquée par les actes de terreur et la prise d'otages perpétrés par le Hamas en Israël. Mon pays réitère sa ferme condamnation de ces actes et exprime toute sa sympathie envers les victimes et leurs proches. Nos pensées vont aussi aux familles des otages encore détenus à Gaza. J'ai eu l'honneur de recevoir plusieurs d'entre elles. Nous partageons leur peine et admirons leur courage. Nous le répétons : la libération immédiate et inconditionnelle des otages est exigée par toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis le 7 octobre 2023. Nous condamnons par ailleurs les tirs de roquettes par le Hamas contre Israël, comme ceux d'avant-hier.

Pourtant, comme nous l'avons entendu ici de tous nos collègues, sans exception, l'escalade massive de la violence, notamment à travers les opérations militaires israéliennes, a exacerbé la souffrance de la population civile à Gaza de façon incommensurable. Nous connaissons les chiffres : plus de 41 000 personnes sont mortes et 2,2 millions de personnes, soit l'ensemble de la population, vivent dans des conditions catastrophiques, sans aucune protection et en proie aux hostilités incessantes, à la famine et aux épidémies. Le bilan humain du conflit est dévastateur aussi en Cisjordanie. La Suisse condamne le fait que les hostilités et autres actes de violence fassent de nombreuses victimes civiles en Territoire palestinien occupé, dont beaucoup d'enfants. Plusieurs millions de civils ont été déplacés de force en raison des hostilités, y compris à la suite d'ordres d'évacuation répétés. La Suisse appelle encore une fois à la mise en œuvre immédiate des quatre résolutions adoptées par le Conseil depuis le 7 octobre 2023. Elles sont contraignantes, et cela comprend un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

L'aide humanitaire arrivant à Gaza reste largement insuffisante, nous l'avons entendu. Toutes les parties ont l'obligation d'autoriser et de faciliter l'accès humanitaire rapide et sans entrave, conformément au droit international humanitaire. La faim s'étend à Gaza. L'usage de la famine comme méthode de guerre est un crime de guerre en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Selon les ordonnances de la Cour internationale de Justice, contraignantes pour les parties en question, Israël doit prendre, sans délai, toutes les mesures nécessaires et effectives, en étroite coopération avec l'ONU, pour assurer, sans restriction et à grande échelle, la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requises de toute urgence à la population, par tous les points de passage et dans toute la bande de Gaza. Ceci est aussi crucial à la veille de la deuxième phase de la campagne de vaccination contre la poliomyélite. La première phase a montré que l'ONU et ses institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), peuvent remplir la mission d'aide humanitaire qui leur est garantie par le droit international humanitaire, s'il existe une volonté politique à cet effet.

Comme le rappelle la résolution 2730 (2024), le personnel humanitaire est notamment protégé par le droit international humanitaire, et les attaques ne doivent pas être dirigées contre eux. Or, depuis le 7 octobre 2023, plus de 300 travailleurs humanitaires ont été tués dans ce conflit. La Suisse a condamné les attaques et la violence perpétrées contre le personnel de l'ONU, y compris celles perpétrées par des colons israéliens contre les bureaux de l'UNRWA à Jérusalem-Est cette année. L'UNRWA, dont le mandat est conféré par l'Assemblée générale depuis 1949, est le plus grand acteur humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, et joue un rôle crucial pour empêcher une déstabilisation encore plus grande de la région. En Cisjordanie, à l'ombre de l'escalade régionale, la violence s'intensifie. Les moyens militaires utilisés en témoignent. Jamais autant d'attaques aériennes n'ont eu lieu depuis la seconde intifada, y compris en fin de semaine dernière à Toulkarm, causant des victimes civiles. Dans le cadre d'opérations des forces de sécurité israéliennes, l'usage de la force doit notamment répondre au critère de proportionnalité et respecter les droits de tout individu à la vie et à la sécurité de sa personne.

À l'heure où la région tout entière sombre de plus en plus dans la violence, nous appelons les États Membres à réaffirmer leur soutien à l'engagement des Nations Unies, en vertu de la Charte. La Suisse réitère aussi son plein soutien au travail du Secrétaire général et de ses hauts représentants, et condamne les récents propos à leur égard. À travers son action humanitaire à Gaza, mais aussi ses bons offices et ses opérations de maintien de la paix dans la région, notamment au Liban, l'ONU reste cruciale pour remédier à l'escalade régionale qui menace la paix et la sécurité internationales. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire en tout temps et en toutes circonstances. En outre,

nous rappelons que tous les États ont aussi l'obligation de faire respecter ce droit. Nous appelons donc tous les États à user de leur influence à cet effet. La Suisse condamne toutes les violations du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949. Ces conventions représentent, de par leur universalité, un véritable succès du multilatéralisme. Or, les innombrables souffrances humaines dans la région sont les sombres rappels que ces conventions, ainsi que l'ensemble des règles du droit international humanitaire, sont aujourd'hui bafouées. La violation de ces règles constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales dont nous, membres du Conseil de sécurité, sommes les garants. Nous devons unir nos forces afin de faire du respect du droit international humanitaire une priorité politique. Le respect du droit international est la boussole pour le règlement des différends, pour prévenir une escalade régionale encore plus grave et limiter les souffrances. Le respect de la Charte, du droit international humanitaire et des droits de l'homme doit être la ligne de conduite incontournable pour toutes les parties aux conflits.

Enfin, nous rappelons qu'il est urgent de retrouver un horizon politique conforme aux résolutions de l'ONU. La solution à deux États démocratiques, Israël et Palestine, dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte-à-côte en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, est l'unique issue possible à cet égard.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Pour commencer, qu'il me soit permis de remercier la Slovénie et l'Algérie d'avoir demandé la tenue de la présente séance. Je remercie les intervenants, M. Lazzarini and M^me^ Doughten, pour leur propos, mais surtout pour les mesures prises par leurs organismes, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dans des circonstances impossibles, alors qu'elles tentent de préserver ce qui reste de vie et de dignité pour plus de 2 millions de Palestiniens dans la bande de Gaza.

Les travailleurs humanitaires œuvrent au péril de leur vie, et figurent parmi les principales cibles des attaques israéliennes qui font partie intégrante de ses tentatives de priver la population civile palestinienne de toute protection. Il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'au stade actuel, Israël a décidé de mener une guerre ouverte contre la population palestinienne dans la bande de Gaza, détruisant en partie cette population, le but étant de l'éliminer complètement. Israël estime que toute personne qui contribue à préserver la vie à Gaza est un ennemi et une cible. C'est pour cette raison qu'il tue des médecins, des professionnels de la santé, des travailleurs humanitaires, des membres des équipes de secours, des membres du personnel de l'ONU et des journalistes à une ampleur jamais atteinte ces dernières années.

Cela est clairement flagrant dans les massacres qu'Israël commet actuellement dans le nord de Gaza, et qui s'accompagnent d'ordres d'évacuer les hôpitaux, comme les trois hôpitaux de la zone qui ont été mentionnés dans cette salle. Les hôpitaux, les maisons et les abris sont bombardés, assiégés et attaqués. La menace de destruction de l'ensemble de la population sert à la déplacer de force, non pas pour sa sécurité, mais pour prendre le contrôle du territoire et la contraindre à se soumettre.

Les attaques sans précédent menées contre l'ONU et son Secrétaire général, les attaques contre l'UNRWA, les attaques directes contre son personnel, notamment les assassinats, les mutilations, les détentions et les actes de torture, les attaques contre le siège de l'UNRWA, les bombardements des écoles, des abris, des bureaux, des entrepôts et des centres de distribution de l'Office, et, désormais, la menace liée à l'application d'une loi visant à empêcher l'UNRWA d'opérer dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, doivent être compris dans ce contexte. À cet égard, nous soutenons totalement l'UNRWA et les propos de M. Lazzarini, que nous prenons très au sérieux. L'UNRWA est un organisme absolument indispensable, qui doit être protégé par tous les moyens. Il représente la plus grande réussite de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Si l'objectif d'Israël est de rendre Gaza inhabitable, alors il doit s'attaquer à l'épine dorsale de l'intervention humanitaire à Gaza. La véritable cible des attaques contre l'ONU en général et l'UNRWA en particulier, ce sont les réfugiés palestiniens auxquels l'Office vient en aide et l'ensemble de la population civile palestinienne de Gaza, qui est devenue dépendante de l'appui de l'UNRWA pour survivre pendant ce génocide.

Israël, Puissance occupante, a l'obligation de protéger cette population et de subvenir à ses besoins. Non seulement il ne le fait pas, non seulement il attaque la population au lieu de la protéger, mais il attaque aussi ceux qui répondent à ses besoins parce qu'Israël n'a pas respecté ses obligations à cet égard. Israël n'écoute aucun

membre du Conseil. Les membres du Conseil ne cessent de se répéter. Nous avons eu des dizaines de séances. J'ai probablement entendu le mot « doit » 100 fois au cours de celle-ci ; il doit y avoir un cessez-le-feu, il doit y avoir une aide humanitaire, ils doivent faire tout un tas de choses. Un pays n'écoute pas les membres du Conseil, et ces derniers refusent collectivement d'utiliser les outils à leur disposition pour faire appliquer leurs résolutions. La dernière en date, la résolution 2735 (2024), commence par un cessez-le-feu. Les membres du Conseil le répètent, le demandent, l'affirment : il doit y avoir un cessez-le-feu. Et un État Membre ne les écoute pas et préfère rester sourd à leur demande.

Il est arrivé par le passé que des représentants de cet État Membre fassent la leçon au Conseil de sécurité, en demandant : pourquoi les membres du Conseil perdent-ils leur temps sur cette question ? Ils devraient s'intéresser à un autre pays. Aujourd'hui, ils ont changé de style. Pendant que les membres du Conseil parlent, ils jouent avec leur téléphone. Ils ne prêtent pas attention à ce que disent les membres du Conseil. Et les membres du Conseil ne cessent de répéter la même chose. Le Conseil de sécurité est impuissant. Ses membres n'utilisent pas les outils qui sont à leur disposition pour se faire entendre. Ils continuent de répéter la même chose. Les gens qui nous regardent, en particulier en Palestine et au Moyen-Orient, ont déjà entendu ce discours tellement de fois. Qui empêche le Conseil de sécurité d'imposer la mise en œuvre de la résolution en faveur d'un cessez-le-feu ?

Un État Membre empêche le Conseil d'agir, et les membres du Conseil refusent d'utiliser leurs outils. Ils ne cessent de « demander », « d'appeler à » ; « il faut faire ceci », « il faut faire cela » ; et ce pays n'écoute pas. Einstein, si je ne me trompe pas, a dit que la folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. Le Conseil de sécurité illustre parfaitement cette phrase de l'homme brillant qu'était Einstein.

Israël viole le droit international en occupant cette terre, en l'annexant, en ne protégeant pas les populations occupées, en les attaquant et en empêchant ceux qui veulent les protéger de le faire. Il s'agit d'une violation à plusieurs niveaux des règles les plus fondamentales du droit international, de la Charte des Nations Unies aux Conventions de Genève en passant par la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Statut de Rome, dans le but d'anéantir le peuple palestinien. Tel est l'objectif.

Israël a tué et mutilé la population civile palestinienne et ceux qui pouvaient la protéger ou soigner ses blessures. Il y a quelques jours, nous avons envoyé au Conseil de sécurité une lettre de sept pages, dans laquelle nous donnons aux membres du Conseil tous les détails de notre histoire au cours de l'année écoulée. Je n'ai donc pas besoin de leur répéter tous ces détails. Certains membres du Conseil les ont évoqués. Israël a déplacé de force la population et a bombardé les abris et les personnes qui tentaient d'aider cette population à se réfugier en lieu sûr. Il a affamé la population et tué et mutilé et barré le chemin à ceux qui auraient pu lui fournir de la nourriture et de l'aide. Il a commis des atrocités et s'en est pris à ceux qui les recensent et en rendent compte, comme aujourd'hui en abattant d'une balle dans la nuque un journaliste d'Al-Jazeera, Fadi Al-Wahidi, dans le camp de réfugiés de Jabaliya où les massacres se poursuivent. C'est un génocide. Les membres du Conseil doivent s'assurer que rien de ce qu'ils font ou disent ne favorise ce génocide. Et ils doivent agir pour y mettre fin, en tant que Conseil de sécurité, en tant qu'États à titre national et en tant que membres de la communauté internationale.

Nous dénonçons la complicité, nous dénonçons la complaisance, nous dénonçons l'impuissance auto-infligée. De plus en plus de pays appellent à un embargo sur les armes pour qu'Israël ne reçoive pas d'armes qu'il pourrait utiliser contre la population civile. Si l'on appelle à un cessez-le-feu, on n'alimente pas le feu en envoyant des armes et des munitions. De plus en plus de pays demandent que les auteurs de crimes rendent des comptes afin que d'autres ne soient pas commis. Si l'on se dit défenseur du droit international, on ne contribue pas à protéger les auteurs d'atrocités.

Israël aurait pu mettre fin au génocide à Gaza, ce qui aurait évité toute nouvelle escalade. Au lieu de cela, il multiplie les massacres, les destructions et les déplacements forcés en Cisjordanie et au Liban. Le Premier Ministre israélien a mis en garde le Liban contre le risque de tomber, comme Gaza, dans un abîme de destruction et de souffrance ; un abîme qu'il a créé à Gaza, par le génocide, et qu'il recrée au Liban, par le meurtre de 2 000 Libanais – dont un nombre écrasant de civils – et par le déplacement de plus d'un million de personnes en moins d'un mois.

Nous voyons se répéter au Liban les mêmes échecs constatés dans la lutte contre les atrocités israéliennes en Palestine. Notre sang ne vaut-il rien ? Nos civils sont-ils moins dignes d'être protégés ? Nos vies sont-elles moins sacrées ? Comment expliquer autrement qu'Israël s'en tire à bon compte depuis un an et continue de multiplier les souffrances et les pertes sans que rien ne l'arrête, parce

que le Conseil de sécurité n'agit pas en tant que groupe ou, pour certains de ses membres, à titre national ? Les membres du Conseil se sont-ils habitués à notre mort ? Se sont-ils habitués à voir des quartiers entiers s'abattre sur la tête de leurs habitants, enfants, femmes, hommes et personnes âgées ? Cela est-il devenu normal ? Se sont-ils habitués à voir le Premier Ministre israélien mépriser et insulter le monde et continuer à compter sur son appui, à compter sur les armes des membres du Conseil, sur les échanges commerciaux et les relations qu'il entretient avec eux pour mener à bien ses desseins coloniaux ?

Il faut arrêter Israël. Il ne peut pas disposer d'un droit de veto sur le cessez-le-feu, sinon il n'y aura pas de cessez-le-feu. Le Gouvernement israélien n'a que faire de la vie des Palestiniens, des Libanais ou même des Israéliens. Il sème l'insécurité depuis un siècle. Israël protégera son occupation et sa domination à tout prix, et Nétanyahou protégera Nétanyahou à tout prix. Ce sont les civils qui en paient le prix. Nous voulons que le droit international prévale, que la liberté prévale, que la justice prévale et que la paix prévale. Nous ne voulons pas que du mal soit fait aux civils. Il ne saurait y avoir de droit de commettre des atrocités sous quelque prétexte ou justification que ce soit.

Les pompiers ne négocient pas avec les pyromanes, ils les empêchent de propager le feu. Le feu menace maintenant d'engloutir toute notre région. Il faut arrêter les pyromanes. Les membres ont-ils le courage, collectivement ou en leur qualité nationale, d'arrêter le pyromane ? Ils connaissent son nom, son adresse, ses méthodes, ses mensonges et ses objectifs, et, pourtant, il est persuadé qu'il peut continuer à propager l'incendie en toute impunité, tandis que le monde entier essaie de comprendre comment l'arrêter, alors qu'il n'y a pas de volonté d'arrêter le pyromane. Il lui faut quelques secondes pour détruire, et il nous faut des années ou des décennies entières pour reconstruire, et la réalité est qu'une fois que le feu a pris, rien n'est plus jamais pareil. Que l'on entende les cris de ceux dont le feu dévore la chair et que l'on nous dise comment leur expliquer que, pendant 365 jours, le monde a vu les 365 kilomètres carrés de Gaza transformés en décombres et en cendres. L'indignation des pays membres, la solidarité qu'ils ont manifestée chaque jour dans les rues doivent se transformer en une vague imparable pour éteindre l'incendie. Si nous ne l'éteignons pas, tout ce que nous essayons de faire et de dire dans cette salle sera vain.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais revenir sur les propos tenus par M. Mansour concernant la résolution 2735 (2024). Il n'a pas mentionné une phrase importante relative à la libération des otages. C'est la raison pour laquelle nous siégeons dans cette salle, car c'est ce qui a déclenché la guerre – l'enlèvement de civils israéliens. Et je suis très déçu, M. Mansour, non pas du Hamas – nous n'attendions rien du Hamas –, mais de lui et de l'Autorité palestinienne...

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : [*inintelligible*]

La Présidente : Je voudrais répéter ce que j'ai dit au début de la séance. Le Conseil de sécurité est un lieu de respect, et je prie tous les orateurs – tous les orateurs – de respecter les normes appropriées en matière de temps, de formulation et de contenu dans leurs interventions. Et l'on ne s'interrompt pas les uns les autres.

Je donne à nouveau la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis déçu, non pas du Hamas – nous n'attendions rien du Hamas, nous savons que ce sont des sauvages –, mais l'Autorité palestinienne est considérée comme la modérée, l'éduquée, et, après un an, n'est pas capable de dire qu'elle condamne les atrocités du 7 octobre 2023 et le Hamas. Cela nous pousse à nous interroger sur l'avenir, sur les idées, mais l'Autorité palestinienne n'est pas capable de le dire, pas plus que le Président Abbas à l'Assemblée générale, pas un seul mot. M. Mansour a parlé des Palestiniens, mais les Israéliens nous regardent aussi et se demandent s'il y a une différence entre le Hamas et l'Autorité palestinienne, alors que 70 % des Palestiniens de la Judée-Samarie soutiennent les atrocités du 7 octobre 2023. Je pense que, oui, nous voulons voir un jour la paix, mais pour que cela advienne, il faut faire la distinction entre le bien et le mal, et M. Mansour ne l'a pas fait.

Une année s'est écoulée depuis le jour le plus sombre de l'histoire d'Israël, le massacre du 7 octobre 2023, un jour où des vies innocentes ont été brutalement fauchées et qui a marqué toute une nation. Au cours de l'année écoulée, Israël a enduré une douleur inimaginable. Les familles continuent de pleurer, non seulement pour ceux qu'elles ont perdus, mais aussi pour ceux qui restent sous l'emprise du Hamas, retenus en otage à Gaza.

Je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité qui se sont joints à nous lundi pour la commémoration de cet événement horrible, au cours de laquelle ils ont entendu les récits déchirants des familles des victimes.

Ils ont écouté une mère, présente à l'ONU, raconter l'histoire de ses deux filles, assassinées au festival de musique Nova. Elle ne pourra plus jamais accompagner ses filles à l'autel, elle ne sentira plus jamais leur étreinte chaleureuse. Les membres ont entendu l'histoire d'un rabbin dont le corps du fils est toujours détenu par des terroristes du Hamas. Il a souffert pendant plus de 160 jours de pas savoir si son fils était en vie, et il nous a raconté que sa femme s'est sentie soulagée en apprenant la nouvelle de sa mort, parce qu'elle lui a dit qu'au moins, la douleur n'était plus que la leur. Nous avons ensuite entendu un bédouin musulman israélien qui nous a fait part de l'expérience horrible qu'il a vécue avec son frère, qui reste un otage vivant dans les cachots des terroristes du Hamas. Il n'y a pas que des juifs. Il y a des chrétiens, des musulmans qui sont détenus aujourd'hui par le Hamas, et pas seulement des Israéliens. Dans ces histoires, les membres ont vu toute l'étendue de la dépravation du Hamas – une organisation terroriste qui ne fait aucune distinction. Elle ne se soucie ni de l'âge, ni de la religion, ni de la nationalité. Sa seule mission est d'assassiner tout le monde.

Certains dans cette salle soutiennent la position ferme d'Israël selon laquelle le Hamas ne peut plus faire partie du régime au pouvoir à Gaza. D'autres restent au milieu, indifférents. Et malheureusement, certains offrent même leur soutien au Hamas et à ses objectifs meurtriers. Toutefois, si l'un des membres du Conseil veut que ces discussions soient productives et qu'elles apportent un quelconque bénéfice, chaque conversation doit s'articuler autour de cette simple vérité : l'avenir de Gaza doit être un avenir sans le Hamas. Nous pouvons débattre d'autres options, mais nous devons être d'accord sur ce point, et je veux que M. Mansour discute de cette idée et reconnaisse qu'il n'y a pas d'avenir pour Gaza si le Hamas y est présent. Nous savons ce qu'il est advenu de ses collègues de l'Autorité palestinienne quand ils dirigeaient la bande de Gaza lorsque que le Hamas a pris le pouvoir. Nous savons pourquoi lui-même et le Président Abbas ne se sont pas rendus à Gaza depuis plus de 10 ans, parce qu'ils savent ce qui leur arrivera là-bas. Nous devons commencer à imaginer une Gaza libérée de l'emprise de la terreur. À quoi ressemblerait-elle ? Comment fonctionnerait-elle ? Comment Gaza pourrait-elle prospérer une fois libérée de ce régime destructeur ?

Comme beaucoup d'Israéliens, j'ai une vision de Gaza sans le Hamas. L'aide parviendrait enfin à ceux qui en ont vraiment besoin. Les membres ont parlé de l'aide, mais savent-ils qu'en un jour, environ 50 % des camions ont été détournés par le Hamas ? Je n'ai entendu aucun des intervenants le mentionner aujourd'hui. Cinquante pour cent ont été détournés, pas un ou deux camions. À l'avenir, les camions transportant cette aide ne seront plus violemment détournés. L'argent destiné au bien-être des civils ne sera pas détourné par des terroristes. L'argent donné sera versé aux écoles et aux hôpitaux, et ne servira pas à acheter des armes. Le carburant envoyé à Gaza serait utilisé dans les maisons pour cuisiner, et non pour lancer des roquettes. Le ciment servirait à construire des autoroutes, pas des tunnels terroristes. Le Hamas a exploité la souffrance de son peuple, utilisant la misère à Gaza comme un outil de propagande, pour se remplir les poches et renforcer ses arsenaux. Notre vision de Gaza n'est pas un rêve impossible, elle est à notre portée. Mais elle ne peut se réaliser tant que le Hamas reste aux commandes, détournant l'aide, exploitant les ressources et aggravant les souffrances de son propre peuple.

Le 7 octobre de cette année, il y a deux jours, le Hamas a tiré plusieurs roquettes sur des zones civiles en Israël. Le fait est que ce combat n'est malheureusement pas terminé. Les Forces de défense israéliennes continueront à opérer jusqu'à ce que tous les objectifs de la guerre soient atteints, jusqu'à ce que les capacités militaires du Hamas soient démantelées et que tous les otages nous soient rendus.

Malgré les menaces permanentes sur sept fronts, malgré les atrocités innommables commises contre notre peuple, les efforts humanitaires d'Israël à Gaza n'ont été rien moins qu'extraordinaires. Les faits sont clairs. Plus de 52 000 camions sont entrés dans la bande de Gaza sous la coordination d'Israël, livrant plus d'un million de tonnes d'aide, dont 700 000 tonnes de nourriture. Israël n'impose aucune restriction à l'aide humanitaire. En fait, 82 % de toutes les demandes de coordination humanitaire ont été approuvées et mises en œuvre. Notre coordination humanitaire couvre un large éventail de besoins au fur et à mesure qu'ils se présentent. Et oui, nous travaillons avec les organismes des Nations Unies. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec des partenaires mondiaux, tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF, pour vacciner plus d'un demi-million d'enfants gazaouis contre la polio en l'espace de quelques semaines. La deuxième phase de la campagne de vaccination commence la semaine prochaine. C'est la coopération que nous recherchons avec nos partenaires. Nous avons la volonté et la capacité de travailler sur le terrain. En outre, nous avons élargi la zone humanitaire de Mawassi, tant en termes d'étendue que d'installations, et nous avons augmenté l'approvisionnement en nourriture, en eau et en matériel médical.

Comparez nos efforts aux échecs de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Alors qu'Israël coopère avec des organisations internationales, telles que l'OMS et l'UNICEF, pour améliorer la vie des civils, l'UNRWA à Gaza a permis au Hamas d'infiltrer ses rangs. Cette infiltration est tellement intégrée, tellement institutionnalisée, que cette organisation est tout simplement irrécupérable. Le contraste ne saurait être plus évident. Alors qu'Israël se bat pour protéger et aider les civils, l'UNRWA les laisse souffrir.

Depuis des mois, Israël met en garde contre l'infiltration du Hamas au sein de l'UNRWA, mais aucune mesure significative n'a été prise. Et lorsque le représentant de l'UNRWA a parlé des victimes, je ne l'ai pas entendu dire combien d'entre elles étaient affiliées au Hamas. Nous avons communiqué les noms à l'UNRWA. La récente révélation selon laquelle Fatah Sharif, commandant du Hamas au Liban à l'époque, était également directeur d'une école de l'UNRWA – croyez-le ou non – et qu'il était le dirigeant du syndicat des enseignants et le chef du Hamas au Liban dépasse l'entendement. Il ne s'agit pas seulement d'un système de contrôle défaillant. C'est la réalité absurde à laquelle nous sommes confrontés. Une organisation qui prétend fournir des services d'éducation et une aide humanitaire a été infiltrée au point que des terroristes dirigent des salles de classe, endoctrinent les générations futures et se cachent au vu et au su de tous sous la bannière de l'ONU

Cela fait des mois que nous tournons en rond, que nous débattons de cette question, en vain. Le débat ne doit plus porter sur les symptômes mais sur la maladie elle-même : le régime islamique d'Iran. Aujourd'hui, nous discutons de la situation humanitaire à Gaza. Demain, nous aurons une discussion sur le Liban. Et après ? Le Yémen ? L'Iraq ? Nous connaissons tous la véritable cause de cette souffrance : la volonté d'expansion suprémaciste de Téhéran. L'agression de l'Iran se poursuit sans restriction. La semaine dernière, l'Iran a lancé des centaines de missiles dans le cadre de la plus grande attaque balistique de l'histoire. Aucun État au monde ne tolérerait de telles agressions contre son peuple, et Israël ne le tolérera pas non plus. Nous choisirons le moment et le lieu de notre riposte. Elle sera décisive et nous n'hésiterons pas à nous défendre.

Une année s'est écoulée depuis le massacre du 7 octobre 2023 – une année de douleur, de deuil et de résilience. Mais qu'avons-nous appris depuis lors ? Avons-nous vraiment confronté le mal qui cherche à nous détruire, ou sommes-nous encore en train de débattre et de pointer du doigt ? Et je suis d'accord avec M. Mansour : nous venons ici ; il blâme Israël ; nous le blâmons. Je suis d'accord avec lui. Alors que l'origine de toutes ces souffrances, le véritable mal – le Hamas, le Hezbollah et ceux qui tiennent leurs cordes à Téhéran – continue de semer la terreur et la mort. Le Conseil doit aller au-delà de la surface et s'attaquer à la maladie la plus profonde, qui sévit dans la région depuis bien trop longtemps. Les mots ne suffiront pas à mettre fin à la situation à Gaza ou ailleurs. Seule une action collective décisive peut éradiquer les terroristes et instaurer un avenir de paix et de sécurité pour tous.

Israël n'attendra pas. Nous défendrons notre peuple, notre terre et notre avenir. Nous sommes les gardiens du principe même que le Conseil a été créé pour protéger. Un an s'est écoulé depuis le massacre du 7 octobre 2023. Nous ne pouvons pas nous permettre d'en avoir un autre.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Mohamed Laghdaf (Mauritanie) (*parle en arabe*) : D'emblée et au nom du Groupe des États arabes, je voudrais remercier les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour leurs exposés. Je remercie également l'Algérie et la Slovénie d'avoir demandé la tenue de cette séance.

Il y a un an jour pour jour, Israël a commencé à mener une guerre de représailles contre la population civile de la bande de Gaza, une guerre d'extermination non conventionnelle dans laquelle il a déployé les moyens les plus immoraux et inhumains pour assurer l'anéantissement de la population de la bande de Gaza. Les discours des responsables israéliens en témoignent, avec leurs slogans : pas d'électricité, pas de nourriture, pas d'eau et pas de carburant pour les habitants de la bande de Gaza, que ces responsables israéliens décrivent comme des animaux humains et contre lesquels ils ont appelé à utiliser des armes nucléaires.

En octobre 2023, Israël a mis ses menaces à exécution et lancé une guerre d'extermination sans précédent, dont nous connaissons le bilan aujourd'hui. Les 2,3 millions d'habitants de Gaza, assiégés dans une zone d'à peine 365 kilomètres carrés, ont été soumis à une année entière de bombardements intensifs. Au total, 70 000 tonnes de bombes ont été larguées – une quantité sans précédent pour ce

siècle – faisant 42 000 martyrs, 100 000 blessés, 10 000 disparus et des centaines de milliers de personnes déplacées – principalement des femmes et des enfants – sans parler des centaines d'auxiliaires médicaux, de secouristes, de médecins, de journalistes et de membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu la vie. Cela s'ajoute à la perte d'infrastructures vitales, telles que des écoles, des lieux de culte et des hôpitaux. Bref, au cours des 12 derniers mois, la bande de Gaza a été réduite à des décombres et à un charnier sous les yeux du monde entier.

Le Groupe arabe souligne la nécessité de prendre des mesures immédiates avant qu'il ne soit trop tard. Dans ce contexte, nous apprécions les efforts inlassables déployés par la République arabe d'Égypte et l'État du Qatar pour parvenir à un accord de cessez-le-feu et soulager les souffrances à Gaza. Malgré ces souffrances et cette douloureuse réalité, le Conseil de sécurité n'a toujours pas réussi à imposer un cessez-le-feu, et encore moins à tenir Israël, Puissance occupante, pour responsable de ses crimes contre des civils non armés – un échec qui exacerbe la situation sur le terrain, où la faim et le manque de services de base, associés à la machine de guerre israélienne, ont fait de la vie dans la bande de Gaza un véritable enfer. Cet échec a soulevé de nombreuses questions quant à l'efficacité du Conseil et à sa pertinence en tant que garant de la sécurité et de la stabilité internationales, alors qu'il est incapable d'arrêter une guerre génocidaire qui dure depuis un an et qui continue de faire rage.

Parallèlement à cet échec, Israël continue de bénéficier d'un soutien politique et militaire illimité de la part de pays alliés qui lui fournissent des armes et du matériel, malgré les appels de plus en plus nombreux à l'interdiction d'armer Israël, Puissance occupante – appels qui ont également été formulés dans la résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale, adoptée lors de la dixième session extraordinaire d'urgence consacrée à la Palestine, tenue le 18 septembre 2024, à la suite de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 19 juillet 2024 sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël en Palestine, dans lequel la Cour a estimé que la présence illégale d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, devait cesser dans les plus brefs délais.

Le Groupe des États arabes condamne dans les termes les plus forts l'agression israélienne acharnée contre le territoire syrien, qui a visé ces derniers jours des immeubles résidentiels, faisant des morts parmi les civils innocents, y compris des femmes et des enfants. Il réaffirme la nécessité de prendre des mesures immédiates pour dissuader l'entité occupante de persister dans son approche criminelle, qui consiste à tuer des innocents, à semer la destruction et le chaos et à menacer la paix et la sécurité dans la région. L'entité occupante doit répondre de ces crimes et ne saurait rester impunie. Le Groupe des États arabes souligne également la nécessité d'appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU afin de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban.

Il est temps de prendre toutes les mesures possibles, conformément aux règles et aux principes du droit international, pour mettre fin à la guerre génocidaire, qui entre dans sa deuxième année, de manière à sauver ce qui reste de la population de la bande de Gaza et ce qui subsiste de la crédibilité du Conseil et du système des Nations Unies en général. Autrement, cette guerre, qui a déjà commencé à s'étendre à tous les pays de la région, dont le Liban et la Syrie, deviendra une guerre totale qui ravagera la région et le monde entier à cause de l'intransigeance et de l'arrogance du Gouvernement extrémiste de Nétanyahou, qui continue d'entraîner la région dans un chaos total et de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité dans le monde pour satisfaire ses tendances chauvinistes et sanguinaires.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Yıldız (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Algérie et la Slovénie d'avoir demandé la tenue de la présente séance, qui s'imposait, ainsi que le Commissaire général Lazzarini et M^me^ Doughten, Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés. Nous saluons le précieux leadership du Commissaire général Lazzarine et son engagement indéfectible au service de l'action humanitaire dans les conditions très éprouvantes que nous savons.

En tant que Présidente du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Türkiye exprime sa plus profonde gratitude à tous les membres du Conseil qui ont pris fait et cause pour l'UNRWA aujourd'hui.

Je tiens également à honorer la mémoire des courageux agents de l'UNRWA qui ont perdu la vie à Gaza, faisant le sacrifice ultime dans l'accomplissement de leur noble mission. Plus de 226 membres du personnel de l'Office ont été tués brutalement à Gaza et plus de 200 de ses installations ont été endommagées. Les restrictions

sévères imposées aux opérations de l'UNRWA font qu'il lui est pratiquement impossible de remplir son mandat. En outre, l'Office est l'objet d'une campagne de diffamation malveillante et politiquement motivée qui a pour effet d'aggraver encore ses difficultés financières.

Disons-le clairement : l'UNRWA, avec son mandat, ses fonctions, sa structure institutionnelle et ses plus de 70 ans d'expérience dans la fourniture d'une assitance aux réfugiés palestiniens sur le terrain, est tout simplement irremplaçable. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit non seulement d'un organisme humanitaire vital, mais aussi d'une force de stabilisation dans la région. Les diplomates en poste dans la région le savent très bien.

L'UNRWA constitue la colonne vertébrale des opérations humanitaires menées à Gaza depuis le 7 octobre 2023. Cela fait 75 ans qu'elle joue un rôle crucial dans la fourniture de services essentiels et d'une aide d'urgence aux quelque 6 millions de réfugiés palestiniens qui se trouvent à Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie.

Les attaques contre l'UNRWA ont de sérieuses implications en matière de paix et de sécurité internationales. L'Office existe parce qu'il n'existe pas encore de solution politique. Par conséquent, il est impératif que le Conseil de sécurité agisse promptement afin de protéger l'UNRWA des attaques sans précédent dont elle fait l'objet sur tous les fronts. Nous appelons également les États Membres à revoir à la hausse leurs contributions à l'Office. Cette année, la Türkiye lui a versé 2 millions de dollars supplémentaires, en sus de sa contribution volontaire de 10 millions de dollars et d'autres formes d'aide.

Les projets de loi en instance à la Knesset pour désigner l'UNRWA comme organisation terroriste, révoquer ses privilèges et immunités et interdire ses opérations contreviennent aux obligations juridiques d'Israël en vertu de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de l'indication en mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice dans son ordonnance sur *l'Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans le bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*, du mandat que l'Assemblée générale a confié à l'UNRWA et de divers autres engagements juridiques internationaux. Hier, le Secrétaire général a averti que la législation, si elle était appliquée, pourrait gravement nuire aux efforts humanitaires internationaux qui sont déployés à Gaza. Sans l'UNRWA, la distribution de nourriture, la fourniture d'abris et l'accès aux soins de santé pour la majorité des habitants de Gaza seraient au point mort. En outre, les 660 000 enfants de Gaza perdraient leur principale source d'éducation, ce qui menacerait l'avenir de toute une génération. Par ailleurs, en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, les services médicaux, éducatifs et sociaux, évidemment cruciaux, ne seraient plus assurés si l'UNRWA venait à disparaître. À long terme, l'effondrement de l'UNRWA serait préjudiciable à tout règlement politique futur. Le fait de laisser se produire un tel scénario créerait un précédent désastreux pour l'ONU, le système multilatéral mondial et l'avenir du droit international.

Tout bien considéré, il est clair que les attaques contre l'UNRWA ont pour objectif son démantèlement. L'Office représente le droit au retour et à la dignité pour les réfugiés palestiniens. La cible ultime est les réfugiés palestiniens, et leur statut de réfugiés, comme indiqué par plusieurs représentants d'Israël.

Au cours de l'année écoulée, plus de 41 000 Palestiniens ont été tués, principalement des femmes et des enfants. Des milliers sont toujours portés disparus, probablement ensevelis sous les décombres. Il y a des millions de déplacés. Le conflit est maintenant en train de s'étendre à toute la région. La situation au Moyen-Orient se détériore d'heure en heure, tandis que d'innombrables civils sont pris entre deux feux. Cela doit cesser.

En tant que pays de la région, je voudrais conclure par trois appels au Conseil, étant donné que cette question intéresse la paix et la sécurité internationales.

Premièrement, j'exhorte le Conseil de sécurité à prendre des mesures concrètes pour instaurer un cessez-le-feu immédiat à Gaza et au Liban, comme l'ont fait d'autres orateurs et oratrices avant moi.

Deuxièmement, j'appelle les membres du Conseil à invoquer la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale et à protéger l'UNRWA.

Troisièmement, je demande que le Conseil de sécurité se mobilise en faveur d'un processus politique véritable qui puisse aboutir à une solution et à une paix durables dans la région. Cela commence par la reconnaissance de l'État de Palestine et son accession au statut de Membre de l'ONU. De fait, le récent avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* et la résolution ES-10/24, adoptée il y a peu, constituent une bonne base à cet effet.

La Türkiye continuera de soutenir le travail vital de l'UNRWA et tous les efforts en faveur de la solution des deux États.

La Présidente : Le représentant de la Palestine a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : J'étais réticent à prendre la parole, mais il semble que le représentant d'Israël fasse tout pour obtenir une réaction. Je tiens donc à dire ce qui suit.

Je ne demande pas à son gouvernement de condamner le meurtre de civils palestiniens. Je dis à son gouvernement d'arrêter de les tuer.

Je ne veux pas les condamner. Le Gouvernement palestinien ne tue pas d'Israéliens. Leur gouvernement a tué 42 000 Palestiniens dans la bande de Gaza. Ils parlent de distinction alors qu'ils s'attaquent aux civils en leur logeant des balles dans la tête et se livrent à une tuerie aveugle d'une ampleur inégalée au cours des dernières décennies. Ils veulent la paix mais refusent de reconnaître le peuple palestinien, son statut d'État et la solution des deux États.

Nous avons appelé au respect du droit international dans l'intérêt de tous les civils, alors qu'ils ont, eux, attaqué la Cour pénale internationale, la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le monde entier dit qu'ils bloquent l'aide humanitaire, mais eux continuent de prétendre qu'il n'y a pas de famine dans la bande de Gaza. Le monde entier dénonce leurs attaques contre les travailleurs humanitaires, et eux trouvent des excuses à l'inexcusable. Le monde entier dénonce leur colonisation de notre terre, et eux disent que c'est leur droit. Leur idéologie et leur haine les aveuglent. Même leurs plus proches alliés ont honte de leurs actes, mais eux n'ont pas honte.

Enfin, le représentant d'Israël n'est pas qualifié pour me faire la leçon sur une partie de mon histoire dans la bande de Gaza. Nous savons aussi ce qu'ils ont fait à Rabin parce qu'il voulait faire la paix avec nous.

La Présidente : Il n'y a plus d'oratrices ou d'orateurs inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 50.